
L'ÉCHO

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

ÉTÉ 2018

LE JOURNAL DU SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC

EDITORIAL:
LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS
ET LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'INGÉNIEUR

PROCESSUS DE NOMINATION
DES INGÉNIEURS À HYDRO-QUÉBEC

VALORISATION DE L'INGÉNIEUR:
CES INGÉNIEURS VENUS D'AILLEURS
DEUXIÈME PARTIE




Swagelok®

Groupe Swagelok Québec

Votre Entreprise prend-elle des Risques Inutiles dans la Fabrication et l'Assemblage?



Les compagnies qui gèrent leurs risques de façon stratégique s'arment du savoir nécessaire à la prise de décisions éclairées et efficaces. Elles ont un **avantage concurrentiel** recherché et **leur marges bénéficiaires** sont supérieures.

“Ne pas anticiper les problèmes peut nuire aux capacités de base de votre organisation”

Sécurité, temps, argent, espace, sont tous impliqués lorsque les assemblages et sous-assemblages sont mis en service. Avec son département **Custom Solutions**, Swagelok vous aide à réduire vos risques, depuis vos pièces jusque dans vos montages.

Pour en savoir plus sur la gestion des risques rendez-vous sur notre site web :

WWW.QUEBEC.SWAGELOK.COM



Volume 54 Numéro 2

L'Écho, le journal officiel du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec Inc. (SPIHQ), est publié 4 fois par année. Les articles de ce journal peuvent être reproduits, en tout ou en partie, à condition d'en citer la source. Toute correspondance au sujet de cette publication doit être envoyée au SPIHQ.

Coordonnées du SPIHQ

1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 3X1
Tél. : 514 845-4239 ou 1 800 567-1260
Télec. : 514 845-0082
Courriel : spihq@spihq.qc.ca
Site internet : www.spihq.qc.ca

Christine Marceau
Agente de communication
Tél. : 514 845-4239, poste 109
Courriel : communication@spihq.qc.ca

Comité Communications et formation syndicale

Isabelle Simard, ing., responsable
418 696-4500, poste 6721

Révision et correction d'épreuves

SPIHQ

Couverture

Photo : @Audrey Mainguy photographe

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada (ISSN 0710-2879)

Parutions en 2018

- Printemps : Vol. 54 no 1
- Été : Vol. 54 no 2
- Automne : Vol. 54 no 3
- Hiver : Vol. 54 no 4

SOMMAIRE

4 LE SPIHQ A BESOIN DE VOUS

5 ÉDITORIAL : LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS ET LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'INGÉNIEUR Par le Bureau

15 PROCESSUS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS À HYDRO-QUÉBEC Par Guy St-Germain, ing.

20 RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 Par Christine Marceau



Photo :
@Audrey Mainguy photographe

Centrale de la Mitis-2, érigée sur la
rivière Mitis, dans le Bas-Saint-Laurent.
Ayant une puissance installée de 4 MW,
elle a été mise en service en 1947.

7 DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS Par Keyvan Maleki, ing.

10 VALORISATION DE L'INGÉNIEUR CES INGÉNIEURS VENUS D'AILLEURS (DEUXIÈME PARTIE) Par Christine Marceau

23 L'ÉQUATION DES RETRAITES PUBLIQUES Par Sébastien Guillon, ing.

25 PRÉSENTATION DÉCLARATION DE PRINCIPES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ Par Georges Loiselle, ing.

31 ENTENTE HQ-SPIHQ SUR LE REMBOURSEMENT DE L'AVCS Par Sébastien Guillon, ing.

35 ÉCHOS DES COMITÉS

38 MODIFICATIONS AUX STATUTS Par les comités Gouvernance et éthique, et Surveillance

39 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS Par Michel Blais, ing.

41 BIENVENUE PARMI NOUS Par Michel Blais, ing.

45 RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU Par Jonathan Aubin, ing.



SOUHAITEZ-VOUS VOUS IMPLIQUER AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT ?

Le SPIHQ compte plus de 100 militants
dans 24 sections et dans plus de 15 comités

Aperçu des responsabilités du **délégué**,
en collaboration avec le **délégué substitut** :

- Consulter et représenter les membres de sa section au conseil syndical
- Exercer son droit de vote au conseil syndical
- Informer les membres de sa section des actes du Conseil syndical
- Veiller à faire respecter la convention collective dans sa section
- Assister et représenter les membres de sa section auprès de la Direction

Habituellement, le délégué et le délégué substitut sont élus par les membres de leur section en début d'année et leur mandat est d'un an.

Aperçu des tâches du **membre de comité**,
en collaboration avec le **responsable de comité** :

- Répondre aux questions des membres
- Analyser les questions qui lui sont adressées par le Bureau ou le Conseil
- Faire des recommandations au Bureau ou au Conseil au besoin
- Participer aux rencontres du comité et du comité conjoint s'il y a lieu
- Veiller à la bonne application d'articles particuliers de la convention collective

Tout membre de comité est élu par le Conseil syndical, pour trois ans.

Venez joindre les rangs de l'équipe du SPIHQ !

APPEL À TOUS

Les textes personnels sont bienvenus. Ils seront publiés par ordre de réception selon l'espace disponible.

Si vous avez de belles photos, envoyez-les nous !
Nous en avons toujours besoin pour la page couverture de L'Écho.

Vous pouvez faire parvenir vos textes et vos photos à Christine Marceau, agente de communication :
514 845-4239 poste 109, communication@spihq.qc.ca

Les postes vacants dans les sections et les comités sont affichés à la suite des Échos du Conseil, transmis par courriel après chaque séance du Conseil syndical et disponibles au www.spihq.qc.ca à l'onglet « Documents », sous « Postes vacants ».

LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS ET LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'INGÉNIEUR

En réponse à plusieurs malheureux accidents sur nos chantiers, la Direction a commandé un rapport indépendant (rapport ERM), mis un vaste projet en branle pour réviser l'ensemble de ses façons de faire en matière de santé et sécurité, et sollicité la collaboration du SPIHQ comme nous l'avions mentionné dans l'éditorial du printemps 2017.

Mais quels sont les rôles des différents intervenants, de la Direction, des ingénieurs et des autres employés? Définir ces rôles est un des engagements d'Hydro-Québec que l'on retrouve dans la «Déclaration de principes en santé et sécurité» qui fait l'objet d'un article de Georges Loiselle, membre du comité Santé et sécurité, à la page 25.

Nous devons souligner qu'en vertu de ses obligations professionnelles et déontologiques, l'ingénieur a une responsabilité importante relativement aux méthodes de travail sur les chantiers et aux mesures de sécurisations des zones de travaux, sans oublier la base : réaliser des plans et devis (ou assurer la direction et la surveillance immédiates de leur réalisation), et s'assurer de la conformité des travaux à ceux-ci. C'est de là que tout devrait partir. En outre, la présence des ingénieurs sur le terrain est essentielle pour s'assurer de l'adéquation des procédures établies avec la réalité. C'est d'autant plus nécessaire que cette réalité ne cesse de changer; l'amélioration continue est ici une nécessité.

La Direction doit s'assurer que les plans et devis et méthodes de travail et autres mesures de sécurité rédigées par les ingénieurs sont appliqués par tous les intervenants.

Elle doit aussi reconnaître l'indépendance professionnelle de l'ingénieur. Si ses obligations le commandent, on doit laisser à l'ingénieur la liberté d'intervenir auprès des personnes concernées, et il doit être libre d'intervenir sur place au besoin.

Lors de travaux, tous les intervenants doivent être attentifs et signaler toute non-conformité ou condition anormale à l'ingénieur et au représentant de la Direction.

Or, pour que tout cela fonctionne, il faut encourager le travail d'équipe et la liberté de s'exprimer sur les procédures, conditions et situations du chantier. L'ingénieur établit des procédures et la Direction les met en œuvre, mais les deux parties doivent être à l'écoute de ceux qui réalisent les travaux. D'ailleurs, c'est l'un des premiers constats des enquêtes sur les récents incidents : il faut maintenir un canal de communication ouvert et bidirectionnel.

Enfin, pour que ce projet de révision soit un succès, il est essentiel que la Direction et le SPIHQ travaillent en collaboration. Nous souhaitons participer à un véritable effort portant autant sur la tenue des enquêtes d'incidents que sur des analyses de conformité des pratiques et procédures associées aux travaux d'ingénierie. Ce n'est qu'à ce moment qu'on pourra parler de véritables retours d'expériences et de leçons apprises.

La sécurité c'est l'affaire de tous, et il ne faut pas hésiter à rappeler à tous que l'ingénieur y joue un rôle déterminant.

Le Bureau



NICOLAS
CLOUTIER, ING.
Président



CHARLES
OUELLET, ING.
1^{er} vice-président



YANNICK
LEBLANC, ING.
2^e vice-président



MICHEL
BLAIS, ING.
Secrétaire



JONATHAN
AUBIN, ING.
Trésorier

VOILÀ QUI CHANGE LA DONNE...



Disjoncteurs à DDAA/DDFT de
15 et de 20 A



DES PANNEAUX VENUS TOUT DROIT DU FUTUR

C'est le moment de présenter un panneau de distribution qui est non seulement de son temps, mais aussi extrêmement avancé sur le plan de ses capacités. Il permet en effet de gagner du temps à chaque installation, est doté de disjoncteurs qui dépassent les exigences UL et laisse voir l'état de chacun d'entre eux d'un seul coup d'œil, haussant du même coup la sécurité de tous.

Venez en voir les versions en coulisses au levitonloadcenter.com

LA LIAISON AU FUTUR^{MC}

LEVITON[®]

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



PAR **KEYVAN
MALEKI, ING.**
Responsable du comité
Reclassification

Question : *J'ai obtenu la décision finale de maintien relativement à mon dossier de reclassification pour le niveau III, et depuis le dépôt de mon dossier, je n'ai pas réalisé de projets innovateurs. Comment puis-je obtenir ma reclassification ?*

Réponse : Selon l'article 17.05.8 de la convention collective, vous devez rencontrer votre supérieur afin de convenir des perspectives et orientations futures au plus tard un mois après la réception de la décision finale de maintien. Profitez au maximum de cette rencontre afin d'établir un plan de carrière clair vous donnant accès aux projets importants de niveau III.

Question : *Je siége en tant qu'expert représentant Hydro-Québec dans un comité international prestigieux du domaine. Pourtant, cette activité n'a pas été acceptée comme une réalisation de niveau III. Comment faire profiter de ce genre d'activité dans mon dossier de reclassification ?*

Réponse : Les expertises d'ordre général ne sont malheureusement pas évaluées facilement pour une reclassification au niveau III. Il est recommandé de présenter votre réalisation basée sur un projet réel portant sur un vrai aménagement à Hydro-Québec. Puis, mettez en valeur votre expertise acquise et mentionnez qu'elle vous a permis de vous bâtir une bonne réputation et de siéger au sein du comité en question. Par ailleurs, vous pouvez également mettre en valeur votre participation à ce comité dans votre fiche « Accomplissement professionnel ».

Question : *J'ai rencontré mon directeur à la suite de mon maintien au niveau II et il m'a informé qu'une de mes réalisations a été acceptée pour le niveau III. Que dois-je faire avec cette réalisation acceptée dans un nouveau dossier de reclassification ?*

Réponse : Premièrement, assurez-vous que l'acceptation de cette réalisation soit explicitement mentionnée dans la lettre de maintien rédigée par le coordonnateur du CCI (comité formé des directeurs qui évaluent les dossiers). Si votre directeur est d'accord, vous pouvez omettre de présenter à nouveau cette réalisation acceptée dans un nouveau dossier. Cependant, vous devrez transmettre une lettre au coordonnateur du CCI dans laquelle vous mentionnez que vous disposez d'une réalisation déjà acceptée pour le niveau III, en donnant la référence à votre lettre de maintien.



HYDRO

VOTRE PARTENAIRE POUR UNE ÉNERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE

ANDRITZ HYDRO Canada inc. est un chef de file mondial pour la conception, fabrication et installation d'équipements électromécaniques pour les centrales

hydroélectriques, offrant une solution "Water-to-Wire"; Turbines, alternateurs, vannes, automatisation, contrôle/protection et équipements connexes,

tout en offrant des activités de service et réparation pour l'ensemble des équipements en centrales.

ENGINEERED SUCCESS

ANDRITZ HYDRO Canada Inc. / Québec / Phone: +1 (514) 428 6700 / contact-hydro.ca@andritz.com / andritz.com



www.cablek.com
Magasinez en ligne

INDUSTRIES Cablek

Les Experts en Câblages



Fabrication de câblage et faisceaux
Installation de câblage structuré
Câblage fibre-optique
Câblage audio/vidéo

Plus de 30 ans au Québec

(514) 421-7171
180 boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec) H9R 5P9
ventes@cablek.com



Une famille à adopter.

Famille de produits complète offerte sur
www.sewcan.ca

SEW EURODRIVE

Question : À quoi correspond exactement la date de l'événement déclencheur dans la fiche « Cheminement d'un dossier » ?

Réponse : Dans la convention collective, la date de l'événement déclencheur correspond à la date où l'ingénieur devient éligible. Or, dans la fiche de cheminement, cette date correspond précisément à la date d'initiation de votre dossier. C'est la date à partir de laquelle la rétroactivité monétaire s'applique également à votre dossier si vous êtes reclassifié. À titre d'exemple, si un ingénieur devient éligible à initier son dossier en 2010, mais initie son dossier en 2018, alors il devrait mettre 01/01/2018 dans sa fiche comme la date de l'événement déclencheur.

Le comité Reclassification offre un service de coaching dans la préparation des dossiers de reclassification.



N'hésitez pas à faire appel à nous :
reclassification@spihq.qc.ca

Pour trouver les formulaires et les documents explicatifs sur la préparation de votre dossier, consultez le www.spihq.qc.ca, à l'onglet « Comités », sous « Reclassification », dans la section réservée aux membres.

Bon succès dans vos démarches !

Le SPIHQ vous invite à communiquer avec votre délégué syndical (ou ses substituts) et aussi avec les membres des comités (Griefs, Avantages sociaux, Nominations, CTTA, etc.) pour toutes vos questions de nature syndicale. Votre syndicat compte plus de 100 militants qui sont là pour vous aider !



VALORISATION DE L'INGÉNIEUR : PLEINS FEUX SUR LES INGÉNIEURS HYDRO-QUÉBÉCOIS

Nous sommes tous fiers d'être ingénieurs, et le SPIHQ profite de cette tribune pour vous présenter des ingénieurs ayant un parcours qui sort de l'ordinaire.

Le Bureau



CES INGÉNIEURS VENUS D'AILLEURS (DEUXIÈME PARTIE)

PAR **CHRISTINE MARCEAU**

Agente de communication

L'article sur les ingénieurs venant de l'extérieur du Québec publié en 2017 a connu un vif succès, et nous vous présentons cette fois le profil de trois membres hispanophones :

- **Isabel Cristina Alvarez**, Conseillère planification et estimation à la Direction principale Projets de transport et construction
- **Ramiro Trillo**, Ingénieur en mécanique lourde à la Direction Ingénierie de production
- **José Felix Villela-Marin**, Conseiller en planification et estimation à la Direction Principale Expertise/Proposition-Estimation

Voyons quel a été le parcours de ces ingénieurs travaillant à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés (HQIESP), depuis leur arrivée au Québec. Quelle est leur réalité depuis qu'ils travaillent chez Hydro-Québec et qu'ils vivent ici ? Vous constaterez qu'ils ont fait preuve de beaucoup de persévérance afin de travailler comme ingénieur.

ISABEL CRISTINA ALVAREZ, ING.
COLOMBIE



D'où venez-vous ?

Je suis née à Medellín, la deuxième ville la plus peuplée de Colombie avec une population d'environ 2,7 millions d'habitants. Grâce à son climat doux toute l'année, la ville est surnommée « ville de l'éternel printemps ».

Pourquoi avez-vous choisi de devenir ingénieure ?

Les mathématiques, c'est ma passion ! Adolescente, je suivais des cours supplémentaires tous les samedis, je donnais des cours aux jeunes qui éprouvaient de la difficulté à apprendre cette matière et je participais aux concours de mathématiques.

Je voulais étudier en ingénierie, car cette profession me permettrait d'appliquer les notions mathématiques. Ma spécialité est le génie civil.

Pourquoi avez-vous choisi de venir au Québec ?

J'ai choisi de venir au Québec parce que je voulais améliorer ma qualité de vie. Le Québec avait tout ce que je souhaitais, tant au niveau de l'emploi, des études, de la sécurité, mais aussi parce qu'ici, la société est bien organisée et égalitaire. Je demeure au Québec depuis huit ans.

Votre famille est-elle installée avec vous au Québec ?

Non, toute ma famille est en Colombie. Je suis venue seule au Québec à l'âge de 28 ans et j'ai rencontré mon mari ici. Lui aussi est colombien.

Votre diplôme a-t-il été reconnu par l'OIQ ?

Pour être reconnue ingénieure au Québec, l'OIQ m'a demandé de réussir trois examens techniques en plus de l'examen du professionnalisme. J'ai décidé de faire une maîtrise en génie de la construction à l'ÉTS (avec la maîtrise, l'OIQ m'a enlevé deux examens) et de passer un seul examen technique. Ça m'a pris 18 mois pour devenir ingénieure junior. Après, j'ai passé l'examen du professionnalisme pour devenir ingénieure.

Avez-vous eu de la difficulté à trouver un emploi au Québec ?

J'ai trouvé un emploi une semaine après avoir obtenu ma maîtrise.

Quelles différences avez-vous constatées entre la pratique de l'ingénierie au Québec et en Colombie ?

Au Québec, la pratique de l'ingénierie est réglementée avec des normes et lois bien établies. En Colombie, il existe un Conseil professionnel national de l'ingénierie qui s'occupe des permis d'ingénieur, des processus disciplinaires, du code d'éthique, de la pratique illégale de la profession, etc.

Ayant des zones sismiques, la Colombie a une norme de conception et construction parasismique. De forts tremblements de terre nous ont obligés à créer des normes strictes en matière de résistance aux séismes. Près de 1 000 personnes ont péri lors du dernier tremblement de terre, en 1999. Pour la conception électrique, nous avons un règlement nommé RETIE (règlement technique des installations électriques).

Le Québec a une bonne disponibilité des machineries et des équipements, ce qui facilite et accélère les travaux de construction. En Colombie, les taux horaires sont élevés et cela affecte nos échéanciers, car les travaux sont plus longs.

Comment se déroule votre intégration au Québec ?

Sur le plan professionnel, ça se déroule bien. Et sur le plan personnel, je me sens bien intégrée au Québec. J'aime la vie que j'ai ici.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres ingénieurs provenant de l'extérieur du Canada ?

Aux ingénieurs formés à l'étranger, je conseille de retourner aux études afin de réussir les examens qui sont demandés par l'OIQ. Une fois leurs diplômes reconnus, ils auront plus de chances de trouver un emploi dans leur domaine. Aussi, il faut prévoir payer les frais d'inscription à l'OIQ (895 \$) et les examens (335 \$ par examen).

**RAMIRO TRILLO, ING.
PÉROU**



D'où venez-vous ?

Je viens d'Arequipa, au sud du Pérou. C'est la deuxième ville la plus peuplée après Lima, à 2 400 mètres d'altitude, près de la cordillère des Andes. La température varie à l'année entre 5 °C et 20 °C.

Pourquoi avez-vous choisi de devenir ingénieur ?

À l'école, j'avais une facilité marquée pour les maths, les sciences et particulièrement pour la physique. Accompagné de deux amis de l'école secondaire, je suis parti faire mes études universitaires en génie à Lima, la capitale du Pérou, à 1 000 km au nord de ma ville natale.

Ma spécialité : les structures hydrauliques en acier (mécanique lourde) dans le domaine des centrales et des barrages. J'ai complété mon Bac en génie et mon MBA en espagnol au Pérou, et ma maîtrise en génie en anglais, au Royaume-Uni.

Pourquoi avez-vous choisi de venir au Québec ?

Dans les années 90, j'ai travaillé comme ingénieur de projets en réhabilitation et nouveaux développements pour une compagnie propriétaire de plusieurs petites centrales hydro-électriques dans les Andes (Hidrandina), au Pérou. Ce travail m'a permis de me familiariser avec plusieurs installations hydro-électriques appartenant à cette compagnie et d'accompagner des ingénieurs et des géologues québécois en charge de faire des études d'ingénierie. En 1999, j'ai postulé au programme canadien d'immigration professionnel et je suis arrivé à Montréal en 2000 avec ma conjointe et nos deux bébés. Nous avons été accueillis à l'aéroport par les ingénieurs québécois que j'avais connus au Pérou dans le cadre de mon travail.

Allez-vous dans votre pays d'origine à l'occasion ?

Comme nous n'avons pas d'autre famille vivant au Québec ou au Canada, nous essayons d'aller chaque année au Pérou pour visiter nos parents, frères et sœurs.

Quelles démarches avez-vous dû entreprendre afin d'être reconnu comme ingénieur ?

J'ai eu la chance de suivre un parcours simplifié pour la reconnaissance de mon dossier académique par l'OIQ. Aucun examen technique ne m'a été demandé. Par contre, j'ai dû réussir des évaluations afin de démontrer une connaissance adéquate de la langue française. J'avais déjà été informé de la documentation requise, je suis donc venu du Pérou avec mon dossier complet.

Avez-vous eu de la difficulté à trouver un emploi au Québec ?

Comme je ne parlais pas le français à mon arrivée, j'ai dû suivre des cours de francisation pour immigrants professionnels offerts par le Ministère de l'Immigration du Québec. Après huit mois de cours à temps plein, j'ai passé des entrevues et j'ai trouvé un emploi comme ingénieur junior dans mon domaine chez la firme de génie-conseil Tecsalt.

Quelles différences avez-vous constatées entre la pratique de l'ingénierie au Québec et au Pérou ?

Dans les pays en développement, les ingénieurs locaux sont axés davantage sur la gestion technique et l'administration des travaux. Dans bien des cas, des études de 2^e cycle en administration sont presque obligatoires pour percer le marché du travail.

Autre grande différence : dans la planification des travaux, la température, la neige et la glace ne sont jamais des contraintes d'importance au Pérou.

Comment se déroule votre intégration au Québec ?

L'intégration sur le plan professionnel et relié à mon expérience de travail au Québec se développe au fil des ans. Il faut être prêt à prendre des mandats à l'extérieur de la ville quand l'opportunité se présente.

L'intégration est progressive sur le plan personnel. Après 18 ans au Canada, j'ai l'impression d'être rendu même pas à la moitié du chemin.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres ingénieurs provenant de l'extérieur du Canada ?

À mon arrivée au pays, j'ai entendu beaucoup de commentaires peu encourageants au sujet du marché du travail pour les ingénieurs au Québec. Je me suis fait dire à plusieurs reprises par mes pairs immigrants que d'autres provinces comme l'Ontario ou l'Alberta seraient meilleures pour développer ma carrière.

Ma suggestion serait de faire un choix géographique en fonction de l'expertise à développer, et de chercher conseil auprès de gens qui sont dans ce domaine au Canada depuis 10 ans ou plus. Dans le domaine hydro-électrique, le fait de pouvoir travailler en français et en anglais ouvre davantage les portes du marché du travail au Canada.

JOSÉ FELIX VILLELA-MARIN, ING.
MEXIQUE



D'où venez-vous ?

Je viens de la capitale du Mexique, Mexico, la plus grosse ville d'Amérique Latine avec ses 22 millions d'habitants.

Cette ville fondée par la civilisation aztèque au 14^e siècle est située à 2 300 m du niveau de la mer, au centre du pays. C'est la capitale financière et culturelle du pays. Elle

comprend aussi un impressionnant réseau de métro avec ses 12 lignes et 195 stations étendues sur 226 km.

Pourquoi avez-vous choisi de devenir ingénieur ?

J'ai étudié le génie civil, parce que j'aimais beaucoup les sciences physiques et que j'ai été inspiré par un professeur qui nous décrivait d'une manière passionnante les activités des différents domaines du génie : civil, électrique, mécanique, chimique. J'ai obtenu mon baccalauréat au Mexique de l'Universidad Nacional Autonoma de México, situé à Mexico.

Pourquoi avez-vous choisi de venir au Québec ?

Mon idée d'émigrer était motivée malheureusement par les pénibles conditions sociales, économiques et de sécurité qui régnaient dans mon pays et qui se détérioraient.

Cela m'a poussé à chercher des endroits qui promettaient de belles conditions pour l'avenir de mes enfants, ma femme et moi. Le Canada est devenu notre pays de destination ; le choix du Québec s'est fait plus tard quand nous avons obtenu nos documents d'immigration.

Mon premier emploi comme ingénieur au Mexique a été à la Commission Fédérale d'Électricité (CFE), l'équivalent d'Hydro-Québec, pour le développement de projets hydro-électriques.

J'ai travaillé pour cette entreprise pendant près de 15 ans et j'y côtoyais des professionnels de différentes disciplines. Parmi ce groupe, des biologistes qui sont venus à Montréal au début des années 90 pour un congrès vantaient les merveilles de cette ville et la gentillesse des Québécois. Cela a marqué ma perception du Canada et a guidé notre choix d'aller vivre au Québec. Ainsi, en 2003, ma famille et moi avons quitté le Mexique pour nous rendre à Montréal avec l'espoir de nous refaire une vie. Cette année, nous célébrerons notre 15^e anniversaire au Québec.

Allez-vous dans votre pays d'origine à l'occasion ?

Nous allons au Mexique pour visiter nos familles chaque année, ma femme et moi. Au moment de notre arrivée au Québec, ma fille avait 18 ans, et mon fils, 12. Aujourd'hui, je suis fier de dire qu'ils sont tous les deux devenus des ingénieurs. Des ingénieurs québécois !

Quelles démarches avez-vous dû entreprendre afin d'être reconnu comme ingénieur ?

Du côté du gouvernement québécois, mes démarches se sont bien déroulées parce que j'ai rapidement demandé l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec au ministère de l'Immigration. Mon diplôme d'ingénieur civil a été reconnu, mais les gens du ministère m'ont averti que pour travailler comme ingénieur au Québec, je devais faire une demande à l'Ordre des ingénieurs du Québec. C'est à ce moment que les choses se sont compliquées.

D'abord, l'OIQ demandait un montant de 500 \$ pour ouvrir le dossier et étudier ma documentation, ce qui n'était pas évident pour quelqu'un qui venait d'arriver. J'ai donc dû me trouver rapidement un emploi, n'importe lequel, pour payer l'ouverture du dossier. Une fois mon dossier analysé, l'OIQ m'a demandé de passer trois examens, et au bout de trois ans, j'ai réussi à m'inscrire au tableau de l'OIQ. Cette expérience a été difficile. À mon avis, c'est à cette étape que beaucoup d'ingénieurs immigrants se découragent et ont de la difficulté à trouver un emploi dans leur domaine.

Avez-vous eu de la difficulté à trouver un emploi au Québec ?

Me trouver un emploi en génie civil m'a pris des mois ! J'ai commencé comme technicien en génie civil, et cet emploi a duré presque quatre ans, jusqu'à ce que je trouve un emploi à la Baie James, pour le projet Dérivation Rupert. Belle coïncidence : je venais de recevoir mon permis d'ingénieur junior. J'étais engagé par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). C'est à ce moment que je commençais à avoir des conditions économiques propres aux ingénieurs, cinq ans après mon arrivée au Canada.

Quelles différences avez-vous constatées entre la pratique de l'ingénierie au Québec et au Mexique ?

La première chose qui m'a frappé a été l'encadrement de la pratique de la profession. Dans mon pays, il faut simplement détenir le diplôme pour avoir le droit de pratique, tandis qu'au Québec, il faut s'inscrire à l'OIQ pour demander un permis. Il a fallu comprendre les principes de conception des structures sous les conditions de froid et de neige, mais aussi apprendre les méthodes de construction, la gestion et la logistique des chantiers dans les conditions hivernales, et les encadrements et les conditions de travail des ouvriers de la construction.

Comment se déroule votre intégration au Québec ?

Sur le plan personnel et familial, je pense que la partie d'adaptation à la société québécoise a été notre plus gros défi. Les trois éléments qui nous ont touchés le plus ont été l'éloignement de nos familles respectives, les différences alimentaires et... l'hiver !

Mais nous côtoyons des gens qui nous encouragent à faire de notre mieux ainsi qu'une famille québécoise que nous chérissons parce qu'on s'entraide beaucoup.

Sur le plan professionnel, après l'obtention de mon permis d'ingénieur, les choses se sont mises à mieux se dérouler. Aujourd'hui, je suis très content de faire partie de la famille « Hydro-Québécoise » et de côtoyer beaucoup de gens très chevronnés et surtout, très gentils.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres ingénieurs provenant de l'extérieur du Canada ?

Le premier conseil et le plus important à mon avis : *ne lâchez pas !*

Voici mes autres conseils :

- cherchez toujours la bonne information auprès de sources fiables ;
- posez des questions tant que vous n'avez pas compris ;
- identifiez les gens qui vont vraiment vous soutenir ;
- n'hésitez pas à faire des choses même si des gens vous prédisent un échec.

Ces ingénieurs venus d'ailleurs enrichissent notre quotidien, aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Ils sont le reflet du Québec moderne, et nous sommes très fiers de pouvoir les compter parmi les membres du SPIHQ !

PROCESSUS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS À HYDRO-QUÉBEC



PAR GUY

ST-GERMAIN, ING.

Responsable du comité
Nomination

Souhaitez-vous réorienter votre carrière ou améliorer votre situation ?

*Peu importe la raison, cet article vous aidera à comprendre
le processus de nomination des ingénieurs à Hydro-Québec.*

Le comblement des avis de poste vacant (APV)

Les postes affichés sur l'intranet peuvent être d'une durée temporaire ou permanente. Quel que soit votre statut d'employé, vous avez le droit de postuler sur un poste. Les règles s'appliquent de la même manière pour tout le monde. Après avoir postulé par l'entremise d'intranet, vous allez recevoir un accusé de réception par courriel. Sinon, validez auprès des Ressources humaines au numéro indiqué dans le bas de l'APV.

Les **postes temporaires** sont affichés en premier lieu dans la région ou dans une Direction pour une durée de 7 jours. Si le poste n'est pas pourvu par les candidats éligibles, il sera affiché au niveau provincial pour une durée de 21 jours ou 28 jours dépendant de la période de l'année. Cependant, vous avez sans doute remarqué que la plupart des affichages temporaires sont affichés simultanément dans la région ou dans une Direction et au provincial; ceci dans le but d'éviter des délais de comblement. Ainsi plusieurs ingénieurs postulent sur les deux affichages par méconnaissance du processus de comblement.

À cet effet, tous les noms des candidats ayant postulé apparaissent sur un registre de candidatures associé à chaque APV selon le statut des candidats même si vous n'avez pas postulé sur le bon affichage. Par exemple, si vous appliquez sur l'affichage de Direction ou d'une région et que vous n'êtes pas de cette Direction ou région, votre candidature sera inscrite sur le registre quand même,

mais elle ne sera pas considérée. Par contre, vous devez avoir postulé sur le registre provincial pour que votre candidature soit évaluée si le poste n'a pas été pourvu initialement.

Une petite nuance : les excédentaires ont la même priorité sur les deux types d'affichages temporaires.

Les **postes permanents** sont affichés seulement au niveau provincial pour une durée de 21 jours ou 28 jours, dépendant de la période de l'année.

Sur la base des CV reçus, la Direction fait une sélection des candidats potentiels pouvant répondre aux exigences et les convoque en entrevue. À cet effet, **le candidat sélectionné doit répondre à toutes les exigences demandées à l'APV telles qu'écrites.** Ainsi, si le diplôme en génie électrique est exigé, les candidatures en génie physique ou en génie production automatisé ne seront pas considérées. De plus, avoir une expérience en maintenance **et** exploitation n'est pas la même chose qu'avoir une expérience en maintenance **ou** exploitation.

Afin d'améliorer vos chances, il serait judicieux de joindre à votre demande de changement d'emploi, en plus du CV, une lettre de présentation démontrant que vous répondez à **chacune** des exigences de l'APV, qu'elles soient techniques ou comportementales. L'important est d'en faire un **résumé** pour chacune des exigences (sur une ou deux pages), car il ne s'agit pas d'un dossier de reclassification.



BELDEN

SENDING ALL THE RIGHT SIGNALS

Solutions pour la Connectivité d'entreprise



2310 Boulevard Alfred-Nobel • Ville Saint-Laurent, QC, H4S 2B4
514-822-2345 • www.belden.com/solutions/enterprise

LIQUITECK

VENTES INDUSTRIELLES INC./INDUSTRIAL SALES INC.

Distributeur Autorisé de:



ITT Industries
Engineered for life



GOULDS PUMPS
A xylem brand



GOULDS WATER TECHNOLOGY
a xylem brand



A-C Pump
Allis-Chalmers

Industriel - Commercial/Municipale - Ateliers de Réparation Autorisés - Service sur Site



Pompes à Piston
Cat Pumps



Pompes à Diaphragme
Warren Rupp



Pompes Twin Screw
et Déplacement Positif



Pompes Hevvy
Pompes TOYO



Pompes à Engrenage
Gorman-Rupp



Joint Mécanique
Flex-A-Seal

LIQUITECK

Tél: 514-630-0880
info@liquitck.com
www.liquitck.com

TRACE
INTERMEDIARY
MEMBER



Tt TETRA TECH

Un souffle d'énergie dans le monde de l'ingénierie

Tetra Tech offre des services de génie-conseil dans les secteurs du transport et de la distribution d'énergie, de la production et en environnement. Notre expertise dans les domaines de l'hydroélectricité, des énergies renouvelables et des centrales thermiques permet d'aider nos clients dans la réalisation de leurs projets et à identifier les meilleures solutions afin d'accroître l'efficacité et améliorer la performance de leurs systèmes.



Conception des ouvrages hydroélectriques et barrages • Conception de postes de transport et distribution • Génie du bâtiment
• Hydrologie et hydraulique • Géologie et géotechnique • Études électrique • Études environnementales • Conception 3D • Technologie
de l'information et des communications • Sécurité • Planification, gestion, demandes de permis, surveillance de chantier

Certains critères de sélection pour les exigences techniques sont définis par la Direction, mais ne sont pas conventionnés. À cet effet, selon ces principes établis par la Direction pour départager ou sélectionner les candidats, les définitions suivantes sont utilisées :

- **Avoir une connaissance dans le domaine** — signifie connaître le sujet, les tâches à accomplir, les normes ou autres sans expérience de travail. À cet effet, une certaine recherche d'informations avant l'entrevue peut être fort utile.
- **Avoir une expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 1 à 3 ans ;
- **Avoir une bonne expérience ou grande expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 3 à 5 ans ;
- **Avoir une très bonne expérience ou très grande expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 5 à 10 ans ;
- **Avoir une vaste expérience dans le domaine** signifie d'y avoir œuvré plus de 10 ans.

Dans notre convention collective, l'ancienneté ne s'applique pas. Vous pouvez avoir 25 ans d'expérience dans le domaine et posséder toutes les connaissances techniques nécessaires pour l'emploi convoité, vous ne serez pas nécessairement le candidat retenu. La Direction ajoute en plus des exigences comportementales pour départager les candidats.

➤ **Exemple 1 :**

Avoir démontré des habiletés à comprendre les besoins du client et à tout mettre en œuvre pour les satisfaire par un souci constant de la qualité des produits livrés et dans le respect du contenu, des coûts, de l'échéancier et dans la rigueur du rendre compte.

➤ **Exemple 2 :**

Avoir démontré des capacités prononcées de communication, de coordination, de créativité, d'adaptation, de travail en équipe, de leadership efficace.

Ces critères d'embauche sont « subjectifs », donc presque impossibles à évaluer sur papier. Habituellement, ces exigences sont évaluées lors d'une entrevue; **votre performance lors de l'entrevue fera donc toute la différence !**

L'article 15.05 de notre convention collective détermine aussi l'ordre de priorité de comblement parmi les candidats ayant postulé sur l'APV selon l'échelle suivante :

- 1) Le plus qualifié des employés excédentaires et des ingénieurs excédentaires non assujettis qui occupaient un poste de chef de division dans une région ;
- 2) Le plus qualifié des employés permanents travaillant depuis trois (3) ans à la région Manicouagan, à la région La Grande ou aux Îles-de-la-Madeleine ;
- 3) Le plus qualifié des employés permanents et des ingénieurs non assujettis occupant un poste de chef de division dans une région ;
- 4) Le plus qualifié des employés temporaires ayant cumulé plus de six mois de service incluant ceux ayant été licenciés depuis moins de deux ans ;
- 5) La Direction peut nommer tout autre ingénieur non assujetti déjà à son emploi ;
- 6) La Direction peut embaucher à l'externe.

Les candidats de même priorité sont comparés entre eux, sur une grille d'évaluation selon toutes les exigences demandées. Par exemple, un employé permanent (priorité 3) qui répond à toutes les exigences ne peut être comparé avec un employé temporaire (priorité 4). Ils sont évalués soit par des « oui ou non » soit selon un pointage pour chacune des exigences demandées sur l'APV. Lorsque tous les candidats d'une même priorité ont été évalués suivant les exigences demandées et qu'aucun ne répond à toutes les exigences, on peut passer à ce moment à la priorité suivante.

Note : les exigences « atouts » ne sont pas essentielles, mais aident à départager les candidats.

Par la suite, le gestionnaire et le conseiller des Ressources humaines complètent le dossier et envoient leur recommandation du candidat choisi au Comité de Nomination des ingénieurs (CNI).

Si aucun candidat ne répond à toutes les exigences de l'emploi, la Direction n'a d'autre choix que d'annuler l'affichage ou d'en présenter un nouveau.





**CONSTRUCTION
ST-ARNAUD INC.**

L'ÉNERGIE RENOUVELÉE D'UNE ÉQUIPE BRANCHÉE
AUX PROJETS D'UNE INDUSTRIE REQUÉRANT LES PLUS
HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ ET D'EFFICACITÉ

www.constructionst-arnaud.qc.ca

T : 418 362.2527

151, rue Principale
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
(Qc) G0X 2R0

RBQ 2321-1642-52
ISO 9001

**SPÉCIALISTES
DE L'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE**



METALIUM
Acier - Aluminium

METALIUM EST VOTRE CENTRE DE SERVICES DE MÉTAUX METTANT À VOTRE
DISPOSITION UNE PLÉIADE DE PRODUITS INVENTORIÉS, DISPONIBLE À LA
CONSOMMATION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS DE L'INDUSTRIE TOUT EN ASSURANT
UNE COUVERTURE ÉTENDUE DU TERRITOIRE DE L'EST DU CANADA.

4020, rue Garand, Laval (Québec) H7L 5C9
Téléphone : 450-963-0411 • Télécopieur : 450-963-3362
www.metalium.com

3M Science.
Au service de la Vie.^{MC}

Que feriez-vous s'il n'y avait pas de pas de ruban isolant, adhésif en vinyle?

Si vous êtes un électricien ou un entrepreneur, la vie sans ce compagnon collant pourrait ressembler à un cauchemar, mais pour ceux qui vivaient il y a seulement 100 ans, c'était une réalité, car le ruban électrique n'existait tout simplement pas.

En fait, le ruban adhésif en vinyle que nous connaissons tous est apparu il y a plus de 70 ans, lorsque les inventeurs Snell, Oace et Eastwold de 3M l'ont créé et ont sauvé des électriciens du ruban fragile, corrosif et propice à la pourriture d'autrefois qui était fabriqué en coton goudronné avec un adhésif en caoutchouc vulcanisé.

3M^{MC} Ensemble de réparation de câbles Job Box Maintenance. (SAP# 1159852)

Application : 1 ou multiples conducteurs blindé ou non blindé.

- Épissures;
- Réparation de gaine;
- Étanchéités des connections;
- Protection mécanique, UV;
- Sur câbles teck, câbles souples, câbles de chemin de câbles (tray cable)



3M et 3M Science. Au service de la Vie. sont des marques de commerce de 3M, utilisée sous une licence au Canada. © 2017, 3M. Tous droits réservés. 1709-10013

En tout temps, la Direction peut décider d'annuler l'APV et si le dossier de comblement n'est pas présenté dans un délai de six mois à partir de la date de début de l'affichage, l'APV est considéré comme périmé (article 15.06).

Le Comité de nomination des ingénieurs (CNI)

Le CNI est paritaire et est constitué de deux membres désignés par le SPIHQ et de deux membres désignés par la Direction. Ce comité se rencontre environ une fois toutes les trois semaines et entérine les nominations d'ingénieurs. Il est important de noter que le CNI n'a pas accès à tous les documents du dossier de comblement, mais seulement aux documents suivants :

- la lettre de recommandation,
- l'avis de poste vacant (APV),
- le registre des candidatures,
- la grille d'évaluation,
- les lettres de désistement,
- le CV (candidat sélectionné externe).

Si vous êtes le candidat retenu, le gestionnaire vous appelle normalement avant d'envoyer sa recommandation au CNI pour être sûr que vous voulez toujours le poste. Cependant, assurez-vous que votre dossier soit entériné par le CNI avant d'annoncer la nouvelle ou du moins avoir une lettre du gestionnaire confirmant votre nouvel emploi. Un dossier peut être bloqué pour diverses raisons (périmé, grief, non-conformité, etc.) et le poste peut être aboli par la Direction même s'il a été pourvu au CNI, mais c'est rare.

Selon l'article 15.08 de notre convention, la Direction informe par écrit chacun des candidats de la décision prise dans son cas. À sa demande, l'employé peut connaître les raisons pour lesquelles sa candidature n'a pas été retenue en s'informant auprès de la Direction.

Si vous n'êtes pas retenu pour le comblement et que vous jugez que vous répondez à toutes les exigences techniques et comportementales, tout en respectant l'ordre de priorité (ex. vous êtes permanent ou temporaire et vous apprenez que c'est un candidat externe qui a été retenu), vous pouvez déposer un grief individuel, mais **vous aurez le fardeau de la preuve** ! À cet effet, selon l'article 12.02 vous avez 42 jours après avoir été informé de la décision pour déposer un grief.

Sans faire de grief, connaître les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été retenu serait pertinent pour vous aider à améliorer vos compétences ou aptitudes comportementales lors des prochains affichages de postes.

Pour terminer, il est très important d'informer les membres du comité Nomination du SPIHQ si vous avez des doutes sur l'impartialité de la Direction ou si vous avez de l'information démontrant un conflit ou une apparence de conflit d'intérêts lors du processus de comblement d'un APV. Par contre, le Syndicat n'a pas le contrôle sur les exigences demandées puisque nous n'avons pas un régime « poste » avec des profils prédéfinis.

Pour voir le résultat des comblements de postes (dossiers entérinés seulement), je vous invite à vous rendre sur www.spihq.qc.ca, à l'onglet « Documents », sous le menu « Nomination », et cliquer sur « Nominations entérinées ».



Des questions ? Des commentaires ?

Veuillez les transmettre à spihq@spihq.qc.ca
en indiquant « Questions pour le comité Nomination »
dans l'objet du courriel.

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018



PAR **CHRISTINE MARCEAU**
Agente de communication

Voici les faits saillants de l'assemblée générale du 27 mars dernier, tenue à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM, à Montréal.

Comité ad hoc Vote électronique

Vlad Alicescu, ing., et Martin Ferland, ing., membres du comité d'étude Vote électronique ont présenté le rapport pour la possibilité d'utiliser soit le vote électronique en salle ou soit le vote électronique à distance pour les élections des membres du Bureau. La proposition a été adoptée pour le vote électronique en salle et l'appareil électronique sera utilisé lors des prochaines assemblées.

L'Assemblée a mandaté le Conseil syndical pour former un comité qui étudiera l'impact d'un vote à distance sur l'assemblée générale et identifiera les mesures d'atténuation des effets négatifs potentiels.

Avis de motion

Un avis de motion général sur l'ensemble des Statuts a été déposé par Jeannette Gauthier, ing., membre du comité Gouvernance et éthique, afin entre autres :

- a) De revoir les rôles et responsabilités des instances syndicales
- b) De proposer des modalités de traitement de plaintes

Nouveaux locaux du SPIHQ

L'Assemblée a été informée que le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution pour l'achat du condominium commercial situé au 1111, rue Saint-Urbain (unités 201, 218 et 219), à Montréal. Pour la première fois depuis sa fondation, le SPIHQ est propriétaire de ses locaux.

Nomination des vérificateurs

À la suite de la demande de l'Assemblée en mars 2017, le trésorier, Jonathan Aubin, ing., a procédé à une demande de soumission pour le mandat de vérification comptable de l'exercice 2018. L'Assemblée a adopté la proposition de mandater à nouveau la firme Mazars Harel Drouin, comptables agréés.

Adoption du budget 2018

L'Assemblée a adopté le budget présenté et aussi autorisé le trésorier à faire un transfert de 334 300 \$ du Fonds d'éventualité vers le fonds d'opération, pour couvrir les dépenses reliées aux activités exceptionnelles prévues au Budget 2018, entre autres pour la plainte en Cour supérieure dans le dossier du Protocole d'interprétation des actes réservés aux ingénieurs entre HQD et l'OIQ.

Rapport du comité Surveillance 2017-2018

Le comité Surveillance a présenté son rapport et expliqué ses recommandations.

Les membres du comité, Christiane Foy, ing., responsable, Christian Roy, ing., et Jérémie Gaucher, ing., ont reçu des remerciements pour leur bon travail en 2017-2018.



Assemblée générale 2018 du SPIHQ,
salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM, Montréal

Comité Négociation

Le porte-parole du comité Négociation, Charles Ouellet, ing., premier vice-président, a présenté un résumé des négociations avec Hydro-Québec.

Ce comité, formé par le Conseil syndical, est également composé des membres suivants : Jonathan Aubin, ing., Patrice Blais, ing., Catherine Brousseau, ing., Pascal Corbeil, ing. et Christian Gazil, ing.

L'Assemblée a approuvé le mandat du comité Négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Comité Surveillance

Quatre ingénieurs ont été élus par acclamation au comité Surveillance pour 2018-2019 :

- Christiane Foy, ing. (mandat d'un an)
- Dave Picard-Matte, ing. (mandat de deux ans)
- Christian Roy, ing. (mandat de deux ans)
- Jean-Marcel Vanginé, ing. (mandat d'un an)

Tout en comparant nos façons de faire avec des institutions semblables à la nôtre, ce comité examine les Statuts, les Règlements et les pratiques du SPIHQ afin de proposer aux instances syndicales les modifications appropriées.



Assemblée générale 2018 du SPIHQ,
salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM, Montréal

Élections au Bureau

Cette année, les postes de président, de 2^e vice-président et de trésorier étaient en élection, pour des mandats de deux ans. Le poste de secrétaire, quant à lui, était à pourvoir pour un mandat d'un an. Tous ont été réélus par acclamation.

- **Président** : Nicolas Cloutier, ing., section Centre-du-Québec/Trois-Rivières
- **2^e vice-président** : Yannick LeBlanc, ing., section Siège social 1
- **Trésorier** : Jonathan Aubin, ing., section Place Dupuis 4
- **Secrétaire** : Michel Blais, ing., section Mauricie



Les membres du Bureau : Yannick LeBlanc, ing., deuxième vice-président, Charles Ouellet, ing., premier vice-président, Nicolas Cloutier, ing., président, Jonathan Aubin, ing., trésorier et Michel Blais, ing., secrétaire

Remerciements

Des remerciements ont été adressés à François Morasse, ing., membre de la section Mauricie, pour son excellent travail à titre de secrétaire du SPIHQ entre 2015 et 2017, aux responsables des comités pour leurs rapports, et à André Audet, ing., membre de la section Centre-du-Québec/Trois-Rivières pour les photographies prises lors de la soirée.

Nous tenons à remercier tous les ingénieurs qui ont participé à cette rencontre annuelle. Votre présence donne un sens à notre travail en plus de permettre au Bureau de bien vous représenter.

À l'an prochain !



PLUS DE 50 ANS DE COLLABORATION
à prévenir la corrosion

CONTINUONS À GALVANISER NOTRE AVENIR

corbecgalv.com 1-800-463-8313

TRANSPORT

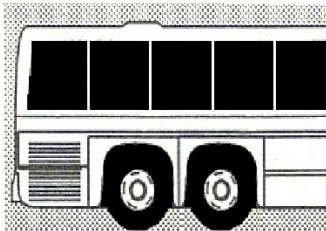


721, boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7C5
Tél. : 819 797-3894 / Téléc. : 819 797-8476
www.galarneau.ca

Michel Galarneau
Président directeur général
Cellulaire : 819 763-8670
courriel: info@galarneau.ca

LES SPÉCIALITÉS

• Travaux de génie civil • Transport de vrac et par fardier • Forage et dynamitage • Excavation et terrassement • Usine de concassage



Autobus
Messier
Chibougamau inc.

131, 5e Avenue, Chibougamau (Québec) G8P 2E2
Tél. : (418) 748-2120 • Fax : (418) 748-3088

Bernard Lamontagne, propriétaire

Transport de personnes, Voyage de groupe



TRANSPORT CLERMONT INC.

Location de machinerie lourde et grues



65, boul. Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Tél.: 418.439.3927
Fax: 418.439.2942

www.transportclermont.ca

administration@transportclermont.com

L'ÉQUATION DES RETRAITES PUBLIQUES : POUR Y VOIR CLAIR



PAR **SÉBASTIEN GUILLON, ING.**
Membre du comité Avantages sociaux

Vu la grande disparité des systèmes de retraites publiques (provenant de l'État), et des réformes et révisions en cours, il semble peu aisé d'y comprendre quelque chose. Les nombreux articles de journaux incomplets, imprécis, voire inexacts, n'y aident pas. Néanmoins, malgré cette apparente complexité, une simple équation fournit toute l'information nécessaire pour comprendre les tendances dans les réformes.

Contexte

Les retraites publiques dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont sujettes à des réformes, des modifications et des révisions. Au Canada, nous avons constaté la révision, au fédéral, des Régimes de pension agréés (RPA). Au Québec, il y a eu récemment le projet de loi 149 touchant le Régime de rente du Québec (RRQ).

Ces régimes publics sont très souvent financés, en grande partie, sous forme de répartition : les travailleurs et les finances de l'État d'aujourd'hui financent en tout ou en partie les retraités d'aujourd'hui. Cette répartition est basée sur un principe de filet social.

Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie et les difficultés économiques (chômage, récession, etc.) feront augmenter le coût public. Face aux projections négatives, la vaste majorité des pays revoient leurs régimes de retraite. Pourquoi ? Et quels sont les choix possibles ? Une simple équation fournit tous les facteurs pertinents.

L'équation des retraites publiques

Vous êtes ministre des Finances, et vous souhaitez connaître le coût du financement des retraites publiques sur votre économie. Comment faire ? C'est simple : prenez le nombre de retraités et multipliez-le par la pension moyenne, puis divisez le tout par le produit intérieur brut (PIB).

Vous pouvez alors déduire l'équation suivante : **Coût / PIB = (A) x (B) x (C) x (D)**

- A = Nombre de Retraités / Population de 65 ans et plus
- B = Pension Moyenne / Salaire Moyen
- C = Population entre 18-64 ans / Nombre de Travailleurs
- D = Population de 65 ans et plus / Population entre 18-64 ans

En terme plus concret, cela signifie :

Coût/PIB = Éligibilité x Générosité x Marché du travail x Vieillissement de la population

Il s'agit d'une combinaison de facteurs et de ratios qui influencent le coût réel sur l'économie des retraites publiques. Ce sont les variables fondamentales des régimes. Par exemple, le coût baisse :

- si le nombre de retraités baisse (A)
- si le salaire moyen augmente plus vite que la pension moyenne (B)
- si le nombre de travailleurs augmente dans la population âgée entre 18-64 ans (C)
- si le pourcentage de la population âgée de 65 ans diminue (D)

Ces dernières années, les pays ont principalement joué sur l'éligibilité (A) et sur la générosité (B) dans leurs réformes et leurs révisions pour contrer l'effet du vieillissement (D) et du marché du travail (C).

Ainsi, grâce à cette simple équation vous pouvez comprendre les changements dans les régimes publics et les variables majeures qui y sont associées. N'est-ce pas plus clair ?

Déclaration de principes en santé et sécurité



Hydro-Québec s'engage à déployer toutes les ressources nécessaires afin de placer la santé et la sécurité au cœur de ses façons de faire. Elle reconnaît que l'établissement d'une véritable culture de prévention nécessite l'adhésion de tous à des valeurs communes. Les dirigeants, les gestionnaires, les employés et les partenaires¹ de l'entreprise, de même que les syndicats et associations professionnelles, doivent collaborer afin de pouvoir accomplir leur travail en sécurité, dans un milieu sain et respectueux.

Hydro-Québec prend les engagements suivants :

- Aller au-delà du respect des obligations légales par la mise en place de mesures de prévention visant à éliminer les dangers à la source.
- Déceler les risques avant et pendant les travaux et en assurer un traitement rigoureux.
- Intervenir rapidement et mettre en œuvre des solutions adéquates lorsque surviennent des situations présentant des risques pour la sécurité ou pour la santé physique ou psychologique.
- Définir, communiquer et faire respecter les rôles et responsabilités de chacun dans tous nos secteurs d'activité et à tous les échelons de l'entreprise.
- Fournir une formation appropriée et veiller à ce que les employés possèdent les compétences requises afin de prévenir les risques.
- Établir des objectifs annuels en collaborant avec les parties prenantes afin d'évaluer, d'orienter et d'améliorer en continu nos pratiques.
- Encourager la déclaration des événements et assurer le retour d'expérience afin de mettre en application les mesures correctives et préventives qui s'imposent.

En vertu de la présente déclaration, tous les employés, les partenaires, les gestionnaires et les dirigeants d'Hydro-Québec ont le devoir d'accomplir leur travail de manière à ne pas mettre en danger leur santé ou leur sécurité ni celles des autres.

Président-directeur général, Hydro-Québec

1 Le terme « partenaire » inclut les entrepreneurs, leurs transporteurs, les sous-contractants et les sous-traitants ainsi que les fournisseurs d'Hydro-Québec.

PRÉSENTATION AU PERSONNEL DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ



PAR **GEORGES LOISELLE, ING.**
Membre du comité Santé et sécurité

La Déclaration de principes en santé et sécurité vient d'être communiquée à tout le personnel. Ce texte découle d'une volonté commune de partager des principes clairs, avec une portée pratique, qui permet de bien comprendre où nous voulons aller et d'identifier facilement ce que nous voulons changer. Ce texte provient d'un exercice paritaire qui a impliqué tous les syndicats et qui a bénéficié d'une consultation élargie réalisée à plusieurs endroits de la province et impliquant un grand nombre d'employés. Le résultat est une déclaration de principes qui reflète les préoccupations du personnel et qui dépasse largement un simple exercice de rédaction. Le SPIHQ adhère pleinement aux principes qui y sont présentés.

Prenons le temps de regarder ces principes plus en détail et tentons de les mettre en contexte dans le quotidien des ingénieurs.

1. Aller au-delà du respect des obligations légales par la mise en place de mesures de prévention visant à éliminer les dangers à la source.

La conformité n'assure pas la sécurité. Plusieurs d'entre nous pourraient donner des exemples de situations à risque qui ont été identifiées et communiquées, et qu'on a décidé de tolérer sur la base que la situation ne contrevenait pas aux lois, règlements ou normes. Ce premier principe demande qu'une réflexion additionnelle soit portée par l'organisation pour que le risque soit apprécié en fonction de son acceptabilité et non seulement en se référant à la conformité à des normes ou exigences qui bien souvent ne tiennent pas compte de conditions spécifiques présentes sur le terrain.

Le rôle de l'ingénieur est de faire la promotion des pratiques sécuritaires et des règles de l'art qui, bien souvent, demandent de dépasser les simples exigences. Ce principe n'implique cependant pas de dépasser systématiquement les lois, règlements et normes, mais de porter jugement sur la maîtrise du risque (le risque est-il acceptable ou tolérable) et sur l'effort pour le diminuer (l'effort est-il raisonnable compte tenu de la réduction du risque attendu). Ce dernier point est important pour juger si un effort de réduction du risque est raisonnable et doit être réalisé.

2. Déceler les risques avant et pendant les travaux et en assurer un traitement rigoureux.

Il faut souligner que l'appréciation du risque est une des responsabilités les plus importantes de l'ingénieur dans le cadre de son travail. Cette appréciation comporte trois étapes :

1. l'identification des dangers ;
2. l'analyse des risques qui en découlent ;
3. l'évaluation qui détermine si ces risques sont acceptables ou non.

Le rôle de l'ingénieur ne se limite pas à ces trois étapes ; il doit s'assurer que les mesures mises en place pour contrôler le risque sont suffisantes et répondent bien aux conclusions de l'appréciation. Dans le cas contraire, il communiquera clairement les conséquences qui en découlent et si requis, escaladera la problématique. L'application de ce principe devrait faire en sorte qu'on voit clairement cette adéquation entre le risque en présence et les mesures en place qui permettent de le maîtriser.



TRACER LE CHEMIN EN TRANSPORT HORS NORME.



TRANSPORT WATSON, UN GUICHET UNIQUE.

- Planification des routes
- Demandes de permis et soumission des trajets au ministère du Transport
- Chargement et débardage sécuritaire des pièces
- Escorte routière
- Solutions intégrées pour réduire vos coûts

transportwatson.com

450 467-7352 ou 1 800 361-1381

WATSON
TRANSPORT HORS NORMES

partenaire de **ROBERT**



**UN FOURNISSEUR/PARTENAIRE SUR QUI HYDRO-QUÉBEC
PEUT COMPTER À CHAQUE JOUR DE TRAVAIL**

Inter-Anjou
CAMIONS



8300, rue Edison
Anjou, Qc H1J 4A6
T. 514 353-9490



**QUEBEC
HYDRAVION**



Découvrez nos forfaits en ligne :
quebechydravion.com



**LE CENTRE DU CAMION
(BEAUCE) INC.**

Fier partenaire!

8900, 25^e Avenue
St-Georges
de Beauce

418-228-8005
1-800-428-8005

8900, 25^e Avenue
Saint-Georges de Beauce (Québec) G6A 1K5
(418) 228-8005 Sans frais 1-800-428-8005 Fax 418-228-3559

**Charest
INTERNATIONAL**

TOUT POUR LE CAMION

275, boul. Pierre-Roux est, C.P. 443,
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Tél.: (819) 758-8271
Ext.: (800) 567-2519

victo@charestinter.qc.ca
www.charestinter.qc.ca



3. Intervenir rapidement et mettre en œuvre des solutions adéquates lorsque surviennent des situations présentant des risques pour la sécurité ou pour la santé physique ou psychologique.

Encore une fois, plusieurs d'entre nous ont des exemples assez vifs dans leur esprit de situations qui ont pris beaucoup de temps avant d'être finalement traités adéquatement. Ces cas ne sont pas rares. Cet énoncé de principe devrait permettre d'amorcer une conversation constructive avec les preneurs de décisions (les personnes en autorité) afin de s'assurer d'un traitement diligent des situations à risque. Notre responsabilité professionnelle implique également de confirmer que la boucle est bouclée, c'est-à-dire que les mesures correctives ou palliatives sont non seulement approuvées, mais également mises en place.

De même, pour les situations impliquant des problématiques de santé psychologique, il est attendu que celles-ci soient rapportées le plus tôt possible et que des mesures soient identifiées et mises en place de façon diligente, avec toute la confidentialité que la situation exige. On portera d'abord attention aux mesures permettant d'éviter la dégradation de la situation, puis aux moyens disponibles à moyen et long terme pour corriger définitivement la situation et en éviter la répétition. Des leçons doivent en être tirées afin que des situations similaires soient prévenues. La vigilance de chacun est importante afin de détecter les situations à risque et, le cas échéant, d'en prévenir la dégradation.

4. Définir, communiquer et faire respecter les rôles et responsabilités de chacun dans tous nos secteurs d'activité et à tous les échelons de l'entreprise.

Il est de notoriété publique que notre organisation fonctionne en silos, tant entre nos divisions d'affaires qu'entre unités d'une même direction. Bien qu'on puisse clarifier les différents rôles et responsabilités relatives à la sécurité, ceci n'assure en rien l'intégration harmonieuse de tous les acteurs impliqués. L'ingénieur doit considérer ces obstacles comme un défi additionnel aux enjeux techniques, et considérer que son travail de professionnel l'amène à dépasser les problématiques techniques pour contribuer activement à la résolution des enjeux organisationnels.

5. Fournir une formation appropriée et veiller à ce que les travailleurs possèdent les compétences requises afin de prévenir les risques.

Identifier les risques et prendre des mesures pour les contrôler constituent un préalable à toute intervention sûre et prudente. Cependant, la meilleure volonté du monde n'est pas suffisante pour satisfaire à cette attente. En effet, seule une bonne connaissance générale de tous les facteurs de risque et des actions d'élimination ou d'atténuation du risque permettra une évaluation satisfaisante du risque.

On voit donc ici que la formation du personnel est un facteur critique de la gestion du risque. On pense spontanément à la formation en santé et sécurité. Cependant, bien que ce type de formation soit important, la formation technique sur les équipements, structures et systèmes est tout aussi importante, sinon plus en ce qui concerne l'ingénieur. De même, la formation portant sur des domaines transverses (communication, travail d'équipe, gestion de projet) est tout aussi importante pour assurer une qualité de travail qui considère les aspects techniques, ergonomiques et sécuritaires comme intégrés.

Puisque les structures, systèmes et composants constituent potentiellement une source de risque technologique, seule une connaissance détaillée de ceux-ci permet une appréciation adéquate du risque. Quand on parle de formation appropriée, il ne faut surtout pas se limiter aux aspects de base, mais également prendre en considération que la méconnaissance des systèmes sur lesquels on intervient constitue la principale source de risque.



CONSEILLER CONCEVOIR RÉALISER



GEMITECH

SERVICES ÉLECTROTECHNIQUES • ENTRETIEN • VPO • URGENCES 24 H

www.gemitech.com • 418-841-1010

Depuis 1988



30 ans!

- Systèmes de réparation et protection pour béton et isolant
- ...notre innovation qui crée un monde de solutions!*

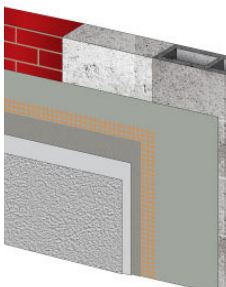


www.stef.cc



• Industriel • Commerciaux • Résidentiels

(800) 688-5990



Système PRIMA



M.V. MARK INC.

ENTREPRENEUR
EN ÉLECTRICITÉ,
HAUTE TENSION,
MÉCANIQUE
ET CIVIL

875 Selkirk
Pointe-Claire
Québec H9R 3S2
Tél. : (514) 695-0390
1 800 363-8481
Fax : (514) 695-1522
Courriel : info@mvmark.com

PTS
ÉLECTRIQUE Ltée

Certifié ISO 9001: 2015

Distributeur Autorisé



POWER SYSTEMS, INC.



ANDERSON FARGO



Depuis 1979

Spécialisé dans la distribution des produits de lignes et postes électriques de moyenne et haute tensions.

20201 ave. Clark Graham, Baie d'Urli, QC H9X 3T5
Tél: (514) 457-8886 Fax: (514) 457-6787
1-800-363-8420 www.PTSELECTRIQUE.com

MALT
Ancrages
Isolateurs
Parafoudres
Outils Isolés
Connecteurs
Interrupteurs
Gants Isolants
Coupe-Circuits
MALT Portatives
Perches Isolantes
Outils de Monteurs
Quincailleries de Lignes

Et Plus...



6. Établir des objectifs annuels en collaborant avec les parties prenantes afin d'évaluer, d'orienter et d'améliorer en continu nos pratiques.

Un des défis pour mesurer l'efficacité de nos actions est associé au choix de ce que nous voulons atteindre. Un vieux proverbe arabe dit que « lorsque le sage montre les étoiles, les sots regardent son doigt ». Il faudra se méfier de toute attention induite portée sur les indicateurs. Notre attention doit être portée sur ce que nous voulons atteindre, pas sur l'indicateur lui-même (qui n'est que l'un des multiples moyens disponibles pour porter jugement). L'indicateur est une mesure, pas un objectif en soi.

En ce qui concerne l'évolution annuelle des objectifs, ils devraient suivre une transition des mesures correctives vers les mesures préventives puis d'amélioration. Présentement, toute l'attention est portée sur les événements avec des conséquences majeures. Portons une attention particulière aux causes qui en sont la source.

7. Encourager la déclaration des événements et assurer le retour d'expérience afin de mettre en application les mesures correctives et préventives qui s'imposent.

Un des problèmes observés jusqu'à maintenant est le peu de transparence dans l'identification et le signalement des événements, tant en sécurité que dans les autres domaines. L'entreprise souhaite donc favoriser l'identification des situations à risque afin de permettre des actions en amont des accidents potentiels. Pas de retour d'expérience sans expérience.

La mise en œuvre de cet énoncé de principe constitue sans doute le défi le plus grand puisqu'il demande beaucoup d'humilité de même qu'une reconnaissance que la très grande majorité des erreurs humaines s'explique par des facteurs organisationnels. Si notre organisation est prête à aller au prochain niveau en santé et sécurité, elle devra voir en quoi elle contribue elle-même aux nombreuses occurrences sur le terrain. L'erreur humaine n'est jamais une cause, c'est plutôt le symptôme d'une faiblesse organisationnelle non corrigée.

Conclusion

Ces principes ne devraient pas être vus par l'ingénieur comme une nouvelle façon de penser, mais plutôt comme une reconnaissance de l'importance de l'intégration du travail de chacun dans la sécurité de tous.

N'hésitez pas à partager vos expériences (heureuses et moins heureuses) dans la mise en œuvre de cette déclaration de principes. C'est l'occasion de démontrer notre professionnalisme et de participer à une initiative qui est au cœur de notre raison d'être : la sécurité des personnes.



Rencontre portant sur le Plan d'action d'entreprise en santé et sécurité du travail 2017-2020, qui regroupait les représentants des 26 directions ciblées (© Photo Hydro-Québec)

ANCRAGES | BOULONS | OUTILLAGE

Ancrages Canadiens*Hegedus Ltée**Plus de 60 ans à votre service
Depuis 1957*

ISO 9001: 2015

     www.ancragescanadiens.com1180, rue de Louvain Ouest, Montréal (Québec) H4N 1G5
Tél.: 514 381-3431 | Téléc.: 514 381-3688 | Sans frais: 1 800 381-4574

JODOIN LAMARRE PRATTE ARCHITECTES

Poste Bélanger,
MontréalALAIN BOUDRIAS
MICHEL BOURASSA
MICHEL BROZ
SYLVAIN MORRIER
NICOLAS RANGERCATHERINE DEMERS
MICHEL DUPUIS
MARTINE GÉVRY
RÉAL LEBLANC
VINCENT MARCOUX
JEAN MARTIN
KAREN MCAULEY
NICOLE PELLETIER
ROBERT SINDON3200 RUE RACHEL EST T 514 527 8821
MONTRÉAL QC F 514 527 7548
H1W 1A4 JLP .CA

ENTENTE HYDRO-QUÉBEC-SPIHQ SUR LE REMBOURSEMENT DE L'AVCS



*Si l'acronyme AVCS ne vous dit rien, ne soyez pas surpris !
C'est un régime d'assurance-vie offert aux ingénieurs jusqu'en 1999
par Hydro-Québec puis fermé à tous les nouveaux membres SPIHQ
par l'employeur. Il n'est plus accessible aux nouveaux ingénieurs
à Hydro-Québec depuis cette date.*

PAR **SÉBASTIEN GUILLON, ING.**
Membre du comité Avantages sociaux

Historique du litige sur l'AVCS

En 2001, le Syndicat avait déposé une ordonnance de sauvegarde pour protéger les membres actifs et retraités couverts par l'AVCS. Après de multiples procédures judiciaires, en 2009 Hydro-Québec avait réclamé rétroactivement aux membres d'importantes augmentations de primes pour la période de 2001 à 2009.

En février 2014 et compte tenu de l'ordonnance de sauvegarde déposée par le Syndicat en 2001, une décision favorable de la Cour d'appel obligeait Hydro-Québec à ne pas rétroagir avant le 17 décembre 2009. Ainsi, cette décision a permis un remboursement à nos membres des montants trop perçus par Hydro-Québec et une possibilité de retour dans le régime pour les adhérents SPIHQ qui avaient quitté au fil des années.

En 2014, Hydro-Québec a alors effectué les remboursements (avec intérêts) des montants trop-perçus aux ingénieurs et ayants droit (la succession) concernés. Malheureusement, la Direction a imposé les ingénieurs sur ce remboursement en plus d'appliquer un taux d'intérêt erroné. Le SPIHQ a alors immédiatement agi en déposant deux griefs en 2014. Ces griefs ont été entendus par un arbitre de relation de travail en 2017. De cette audience a découlé une série de discussions entre Hydro-Québec et le Syndicat menant ainsi à une entente signée récemment. Les montants en jeu ne sont pas négligeables.

Les membres visés par l'entente

L'entente vise tous les ingénieurs membres du SPIHQ (actuels et retraités) et leurs ayants droit qui ont reçu des remboursements d'Hydro-Québec du régime de l'AVCS à la suite de la décision de 2014. Même si l'ingénieur concerné est décédé aujourd'hui, l'entente s'applique à sa succession.

Résumé de l'entente

L'entente vise à corriger les montants versés par Hydro-Québec lors des remboursements des trop-perçus d'AVCS en 2014. Plus spécifiquement, de retourner aux ingénieurs visés ou à leurs ayants droit les deux montants suivants :

- Les montants associés aux intérêts erronés
- Les montants AVCS retenus pour l'impôt par Hydro-Québec

Les montants associés aux intérêts révisés seront transmis par Hydro-Québec directement aux personnes concernées.



St-Pierre**À LA
HAUTEUR
DE VOS
PROJETS****DEPUIS 1968
150 ÉQUIPEMENTS
150 EMPLOYÉS
2000 RÉALISATIONS****LOCATION
DÉMOLITION
REVALORISATION
DÉCONTAMINATION****[renestpierre.ca]**

Sherbrooke | Montréal | Québec

**EXPERTS
DE L'INNOVATION
AU SERVICE DES
BÂTISSEURS**

HYDRO-QUÉBEC, SAINT-LAURENT

TOITS MURS FONDATIONS STATIONNEMENTS PONTS AUTRES SPÉCIALITÉS

ÉTANCHÉITÉ



ISOLATION



VÉGÉTALISATION



INSONORISATION



COMPLÉMENTS

SOPREMA est une entreprise manufacturière d'envergure internationale qui se spécialise dans la fabrication de produits d'étanchéité, d'isolation, de végétalisation et d'insonorisation pour la construction et le génie civil.

SOPREMA.CA

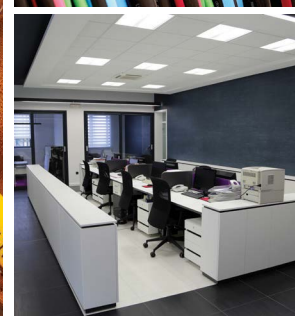
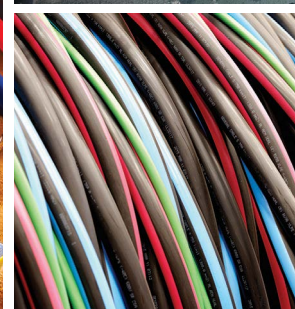
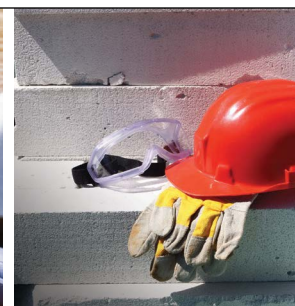
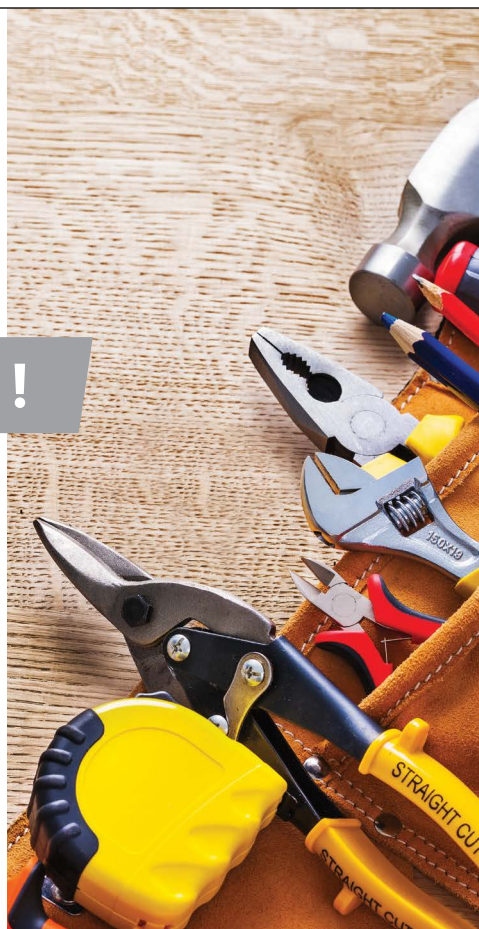
1 877 MAMMOUTH

**SOPREMA****Lumen****Votre partenaire officiel !**

- Outillage
- Santé et Sécurité
- Fil et câble
- Éclairage DEL

**Plus de 30 succursales
pour mieux vous servir !**

Une compagnie de Sonepar



Les montants de remboursement d'AVCS indûment imposés feront l'objet de démarches et redressements auprès des autorités fiscales (Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada) pour une révision à la baisse du revenu imposable de 2014. Hydro-Québec fournira toute la documentation requise aux personnes concernées.

Respect de l'entente

Le Syndicat tient à s'assurer du respect de cette entente et l'arbitre demeurera saisi des deux griefs syndicaux le temps que le règlement se réalise et pour trancher toute difficulté d'interprétation entre les parties.

Les détails de l'entente sont disponibles sur www.spihq.qc.ca, dans la section réservée aux membres, à l'onglet « Documents », rubrique « Lettre d'entente », sous « Lettre d'entente/Règlement des griefs AVCS ».



**Si vous avez des questions,
nous vous invitons à communiquer
avec le comité Avantages sociaux à : avso@spihq.qc.ca**

**Une expertise
reconnue
depuis 1979**

- Évaluation de sites, phases I, II, III, IV
- Caractérisation d'effluents liquides
- Développement durable et SME
- Recherche et développement
- Conception et gestion d'équipements pétroliers



**Concilier activités humaines et
impératifs environnementaux**



**Longueuil
Montréal
Québec
Terrebonne**

**(514) 944-4069/(450) 471-0552
www.enviroservices.qc.ca**

LE SPIHQ A ACCUEILLI SON 2000^e MEMBRE !

Le SPIHQ est fier d'annoncer qu'il a atteint
un sommet historique en accueillant
son 2000^e membre le 9 avril 2018.

Rappelons que la fondation du SPIHQ remonte au
1^{er} avril 1964 lorsque 75 ingénieurs ont décidé de
mettre sur pied ce qui deviendra le plus important
syndicat d'ingénieurs dans tout le pays.

Nous avons fait du chemin depuis 54 ans !



**les
boulons
abitiibi****C' EST + QUE DU BOULONS**

-  Gray tools/Dynamic
-  Hitachi/Metabo/Milwaukee
-  Jet Équipement
-  Klingspor (meule & abrasif)
-  Cantech (ruban adhésif)
-  ITM/Outils coupant
-  LPS (produits lubrifiants)/Prolab
-  Ucan (ancrage)/Cobra
-  Cable & Chaîne/Outil de Levage

À votre service depuis 29 ans

Rouyn-Nonrande Tél:(819)797-1463 Fax:(819)797-3107

Val D'Or Tél:(819)874-1463 Fax:(819)874-3107

www.boulonsabitibi.com

Maintenant à Ville-Marie, Qc. Tél.: 866-749-1891

TENAQUIP

FOURNITURES, SOLUTIONS & ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS

-  Entrepôt & entreposage
-  Emballage & expédition
-  Manutention
-  Travail des métaux
-  Outils & machinerie
-  Santé & sécurité au travail
-  Entretien des installations
-  Électricité
-  Instruments
-  Fournitures de bureau



Tél.: 1-800-661-2400 • Téléc.: 1-800-661-2212

Courriel: info@tenaquip.com • www.tenaquip.com

ENVIRONNEMENT **Terrapex**
Environnement1-888-448-3899
WWW.TERRAPEX.CA**DES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES**
POUR UN MEILLEUR AVENIR**TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE** EST UNE FIRME D'ENTREPRENEURS EN DÉCONTAMINATION,
DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ET EN GÉOTECHNIQUE.**ENTREPRENEURS :**

- ✓ Décontamination clé en main
- ✓ Traitement in situ
- ✓ Amiante
- ✓ Traitement d'eau

CONSULTATIONS ENVIRONNEMENTALES :

- ✓ Évaluation Environnementale de site (Phases I et II)
- ✓ Certificat d'autorisation
- ✓ Inventaire des matières dangereuses
- ✓ Vérification de conformité environnementale
- ✓ Experts accrédités par le MDDELCC

GÉOTECHNIQUE :

- ✓ Études
- ✓ Laboratoire
- ✓ Contrôle de matériaux

Terrapex
EnvironnementMONTRÉAL - QUÉBEC - ESTRIE / CENTRE DU QUÉBEC - BEAUCÉ
1-888-448-3899
WWW.TERRAPEX.CA

RETOUR SUR LE CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 14 MARS 2018

Les comités veillent au respect de la convention collective et offrent des services aux membres. Les membres de ces comités sont impliqués dans de nombreux dossiers qui vous sont présentés ici. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vous informer, vous faire conseiller et aussi les mettre au courant de situations qui relèvent de leur champ d'activité respectif, et qui sont locales à votre environnement de travail.

COMITÉ DES JEUNES

Véronique Gauthier, ing. (responsable)
Manar El-Fashny, ing.
Sara Montplaisir, ing.
Carolann Valley, ing.

Un dîner d'accueil a eu lieu le 8 mars à la Place Dupuis. Une activité de type « Vins et fromages » sera organisée en mai ou juin dans les bureaux du SPIHQ. Deux midis-conférences sont planifiés cette année. Les sujets n'ont pas encore été sélectionnés. Ils seront choisis selon l'intérêt des participants, lors du dîner d'accueil.

COMMUNICATIONS ET FORMATION SYNDICALE

Isabelle Simard, ing. (responsable)
Benoît Dionne, ing.
Bernard Parent, ing.
Fatima Radics, ing.

Le comité s'est réuni en mars pour entamer la seconde partie du travail sur les moyens de communication au SPIHQ. L'objectif est de présenter des recommandations en 2018 au Conseil syndical.

La première partie de la capsule sur les conflits d'intérêts préparée par le Comité Gouvernance et éthique a été diffusée le 31 janvier et la seconde, le 14 mars. Deux autres capsules, CTTA et Grieffs, sont prévues en 2018.

NOMINATION

Guy St-Germain, ing. (responsable)
Patrice Blais, ing.
Benoît Dionne, ing.
Sébastien Filteau-Gingras, ing.
Alain Lacroix, ing.

Il y a eu 19 réunions du CNI en 2017 afin d'analyser les candidatures de 427 dossiers.

La répartition de ces postes est : 304 Ingénieur, 14 Cadre ingénieur, 2 Cadre de maîtrise, 0 Professionnel, 37 Spécialiste, 5 IGEE et 65 Chargé d'équipe. L'état des dossiers présentés est de 315 (74 %) entérinés, 70 (10 %) mis en suspens et 41 (10 %) à titre informatif ou non recommandé (1).

RECLASSIFICATION

Keyvan Maleki, ing. (responsable)
Vlad Alicescu, ing.
Christian Gazil, ing.
Isabelle Thériault, ing.

L'ensemble des ingénieurs niveau I qui ont dépassé le point milieu de leur échelle salariale et qui sont éligibles à déposer leur dossier de reclassification ont été contactés et sensibilisés.

Le retard dans le traitement des dossiers en cours demeure la principale préoccupation du comité. Un comité de relation de travail à ce sujet avec la division TransÉnergie est en cours de préparation afin de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

La troisième édition de la formation sur la reclassification se tiendra le vendredi 23 novembre 2018.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Denis Hallé, ing. (responsable par intérim)
Benoît Dionne, ing.
Christian Gazil, ing.
Alain Lacroix, ing.
Georges Loisele, ing.

La prochaine rencontre du comité conjoint CPSS est prévue pour le 31 mai.

Il est à noter que depuis décembre 2015 tous les sujets traités au cours de ces rencontres sont présentés dans les bulletins L'Aperçu disponibles à l'adresse intranet d'HQ suivante : http://rh.hydro.qc.ca/bulletin/apercu_cpss/2_28.htm

N'hésitez pas à nous faire part de vos préoccupations ainsi que vos idées d'amélioration en santé et sécurité au travail, nous pourrions les partager avec la Direction au prochain Comité Provincial Santé et Sécurité (CPSS).

Spécialités:
Construction et entretien
de lignes de transmission



GLR
RBQ: 2347-5114-55

1095, rue Valets, C.P. 155
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 3M3

Téléphone: 418-872-7420
Télécopieur: 418-872-2001
Courriel: glr@glr.qc.ca
www.glr.qc.ca

ISO 9001

Ingénierie électrique sur mesure

Conception et fabrication
d'appareillages électriques
sur mesure



- ▶ Structure en profilé d'aluminium
- ▶ Flexibles pour différentes applications
- ▶ Facilement adaptables aux équipements existants

**Conçus et fabriqués selon IEEE et CSA
de 480 V à 38 kV**

**TECHNOLOGIES
DUAL ADE**

Tél. : 1 819 829-2100
Télec. : 1 819 829-2363
info@dual-ade.com

4025, rue Letellier
Sherbrooke (Québec)
Canada J1L 1Z3
dual-ade.com



**MAINTENANCE
INDUSTRIELLE**

- ✱ Camion de pompage 2300 cfm à 6000 cfm capable de pomper des matières solides, liquides ou dangereuses
- ✱ Nettoyage industriel
- ✱ Nettoyage haute pression eau chaude et eau froide 5000 psi à 20000 psi
- ✱ Camions écoreurs pour nettoyage de conduits sanitaires et pluviaux
- ✱ Travaux de soudure et de mécanique
- ✱ Hydro - excavation
- ✱ Location de personnel



TROIS-RIVIÈRES **QUÉBEC**

☎ 819 801-0144 ☎ 418 907-9268
☎ 819 378-5145

mi-maintenance.com

SÉANCE DU 9 MAI 2018

DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE

Stéphane Clavette, ing. (responsable)
Robert Dorais, ing.
Frédéric Dubé, ing.
Cristina Hartan, ing.
Mathieu Héroux-Mailhot, ing.
Sylvie Valiquette, ing.
Billy Lamour, ing.
Bernard Parent, ing.
Denis Francesconi, ing.
Sylvain Plante, ing.
Olivier Masson-Lefebvre, ing.

Les activités paritaires des comités de divisions sont au point mort sauf à Production. Par contre, nous avons appris qu'il y aura encore un roulement de responsable patronal, ce qui entraînera peut-être des délais d'actions dans les dossiers.

Le Syndicat est en attente des dates d'audiences en Cour supérieure dans la cause du « Protocole d'interprétation des actes réservés des ingénieurs dans le contexte des travaux à Hydro-Québec Distribution ».

À la suite des discussions avec M. David Murray, il avait été entendu qu'un comité paritaire évaluerait comment appliquer la Loi sur les ingénieurs pour les travaux à Distribution. Deux réunions ont eu lieu et les positions des deux parties divergent dans l'application de l'autorité immédiate de l'ingénieur.

GESTION DU FONDS D'ÉVENTUALITÉ

Claude Tremblay, ing. (responsable)
Daniel Beaulieu, ing.
Steve Caron, ing.
Maxime Tremblay, ing.

Nos indicateurs ont signalé un début de correction partielle des marchés au début février 2018. Par conséquent, le comité a décidé d'augmenter le niveau d'encaisse à environ 30 %.

Le retrait pour l'achat du condominium a par la suite fait baisser le niveau d'encaisse à environ 5 % du portefeuille à la fin mars. Le rendement du Fonds à la fin mars 2018 est légèrement supérieur au rendement des portefeuilles de référence et sa valeur se chiffre à 4,8 millions.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE (AD HOC)

Georges Loisel, ing. (responsable)
Jonathan Aubin, ing.
Jeannette Gauthier, ing.
Khalid Boudribila, ing.

Une formation traitant des conflits d'intérêts a été présentée en deux temps lors des conseils syndicaux de janvier et mars. Les prochaines étapes du plan d'action portent sur une formation en délibération éthique, un processus de traitement des plaintes, et une réflexion sur la gouvernance au Conseil syndical.

GRIEFS

Guy St-Germain, ing. (responsable)
Patrick Bergevin, ing.
Julie Cogné, ing.
Pascal Corbeil, ing.
Jean-Gabriel Lord, ing.
Ahmed Saidouni, ing.

Deux rencontres ont été tenues par le comité Griefs et une autre rencontre est planifiée le 30 mai prochain. De plus, depuis le début d'année, 45 griefs ont été déposés. Au calendrier des arbitrages de 2018, 32 journées d'arbitrage sont établies.

Toutefois et au moment d'établir le budget annuel pour l'année 2018, 27 journées d'arbitrage étaient planifiées. Ainsi depuis janvier 2018 et parmi les 9 journées d'arbitrage planifiées, 5 journées ont été tenues.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Lors de l'assemblée générale 2018, les modifications suivantes ont été apportées aux Statuts.
Ces modifications apparaissent **en rouge** et les Statuts se lisent dorénavant comme suit :

PAR LE COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

CHAPITRE 1 — DÉFINITIONS

...

Bureau : instance syndicale dont les membres sont élus par l'Assemblée générale pour **gérer administrer** les affaires du Syndicat entre les conseils syndicaux.

Conseil syndical : instance syndicale composée du Bureau et des délégués qui a pour mandat **de gérer d'administrer** les affaires du Syndicat entre les assemblées générales. (voir note 1)

...

STATUT 501 — COMITÉ DE SURVEILLANCE

...

5. Dans le but d'éviter des situations de conflits d'intérêts, ce comité traite et dispose de toute proposition relative aux conditions de travail des membres du Bureau.

6. Tous les documents nécessaires à l'accomplissement du mandat du comité de surveillance sont mis à la disposition de ses membres en tout temps et sans préavis.

PAR LE COMITÉ SURVEILLANCE

STATUT 301 — POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Les devoirs de l'Assemblée générale sont :

a) Entériner :

- Les actes des autres instances syndicales ;
- La nomination des délégués et délégués substitués ;
- Les états financiers ;
- Le rapport des vérificateurs ;
- Le mandat de négociation de la convention collective.

b) Approuver :

- L'enveloppe budgétaire ;
- Le rapport annuel du comité de surveillance ;
- Les moyens de pression ;
- L'entente de principe sur la convention collective.

c) Nommer les membres du Bureau ;

d) Nommer les membres du comité de surveillance ;

e) Nommer les vérificateurs.

...

STATUT 603 — DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU BUREAU

...

4. Lorsque l'élection d'un membre du Bureau crée une vacance temporaire à un autre poste du Bureau par suite de l'application du Statut 609, cette vacance temporaire est comblée par élection lors de la même assemblée générale.

STATUT 609 — VACANCE, INDISPONIBILITÉ OU ABSENCE AU BUREAU

...

3. Si un autre poste de membre du Bureau devient vacant **en cours d'année**, le Conseil syndical comblera le poste en conformité avec les règlements en vigueur.

4. Les nouveaux titulaires du Bureau ayant comblé un poste devenu vacant (réf. : alinéas 1 à 3) occuperont temporairement ce poste jusqu'à l'assemblée générale suivante qui comblera le poste jusqu'à la fin du mandat original.

5. Tout poste devenu temporairement vacant, suite à l'application des alinéas 1 et 2 lors d'une assemblée générale, est comblé par élection lors de cette même assemblée générale.



PAR MICHEL BLAIS, ING.
Secrétaire

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

Le Conseil syndical a entériné la proposition de modification des Règlements 102 — *Nouveau membre*, 401 — *Vacances aux comités* et 404 — *Composition des comités*.

Les modifications apparaissent en **rouge**, et les Règlements se lisent dorénavant comme suit :

SÉANCE DU 14 MARS 2018

RÈGLEMENT 102 — NOUVEAU MEMBRE

Dès son adhésion, le nouveau membre reçoit les documents suivants **ou est informé de leur disponibilité sur le site internet du Syndicat :**

- a) Attestation d'entrée ;
- b) ~~copie des~~ Statuts et Règlements ;
- c) ~~copie du~~ Guide de procédures ;
- d) ~~copie de la~~ Convention collective de travail **en vigueur** ;
- e) ~~copie des~~ Codes applicables.

RÈGLEMENT 401 — VACANCE AUX COMITÉS

Si un poste devient vacant, le Conseil syndical publie un avis de poste vacant dans les plus brefs délais.

~~Lorsqu'un militant soumet sa candidature pour occuper un poste dans un quatrième comité (ou plus), en excluant les comités ad hoc, et qu'il est seul à avoir soumis sa candidature, le Conseil syndical déterminera par vote secret la nomination de ce militant ou le maintien de la vacance au sein du comité.~~

Si un poste de responsable de comité devient vacant, le Bureau voit à ce que le comité élise un remplaçant au plus tôt.

RÈGLEMENT 404 — COMPOSITION DES COMITÉS

À l'exception du comité de surveillance, tout comité est formé par le Conseil syndical qui précise son mandat et le nombre² de ses membres. Les membres de comité sont élus par le Conseil syndical.

Un militant ne peut être membre de plus de deux (2) comités, à l'exclusion des comités ad hoc.

Pour qu'une candidature à un comité soit recevable, elle doit :

- être formulée par écrit et reçue dans les délais prescrits ;
- comporter une courte présentation du candidat, **incluant ses objectifs et ses motivations** ;
- être adressée **au secrétaire du Syndicat Bureau avec copie au responsable en titre du comité.**

² Ce nombre n'inclut pas le parrain.



TRANSFORMATEURS L^{TÉE}
PIONEER
TRANSFORMERS L^{TD}



Fabriqueur de transformateurs
(max : 25 MVA à 72 kV)

- Sur socle (TSS)
- Inductance de MALT
- Services auxiliaires
- Submersible
- Chambre Annexe

Téléphone : (450) 378-9018

Télécopieur : (450) 378-0626

Site Web : www.pioneertransformers.com

Granby, Québec

MacLean™
POWER SYSTEMS

Votre référence pour vos besoins

Conception, fabrication et distribution de produits reliés aux réseaux électriques

MacLean™
POWER SYSTEMS
Alain Quenneville, ing.
Directeur Ingénierie

bureau 450-716-2236 225 Ford, Châteauguay
cell 514-705-7593 (Québec) Canada J6J 4Z2
aquenneville@macleanpower.com

macleanpower.com



LES FUITES D'HUILE DES TRANSFORMATEURS

Les transformateurs sont susceptibles de subir des fuites et de la corrosion.

L'utilisation d'une solution Belzona qui tolère les surfaces grasses permet de contenir et de boucher de façon permanente des fuites in situ, réduisant ainsi le temps d'arrêt et le remplacement coûteux de pièces.

Pour plus d'informations, visitez belzonaquebec.com

BELZONA®
Réparer • Protéger • Améliorer

BELZONA QUÉBEC
1385, avenue Galilée
Québec, Québec, G1P 4G4

Téléphone: (418) 871-4666
Télécopieur: (418) 871-4970
Sans frais: 1-888-837-1867
info@belzonaquebec.com



Bray®

Bray Controles Canada Ltée

3299 Boulevard Jean Baptiste Deschamps
Lachine, QC H8T 3E4

Tél: (514) 344-2729 • Téléc: (514) 344-3460 • Bray.com



PAR **MICHEL BLAIS, ING.**
Secrétaire

BIENVENUE PARMIS NOUS

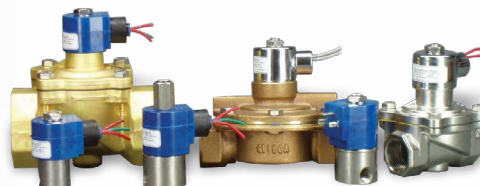
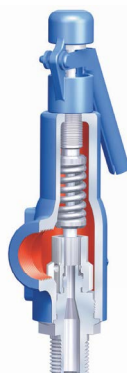
Le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui se joignent à nous.

Fondé en 1964, le SPIHQ est un syndicat indépendant professionnel dont la mission est d'accompagner les ingénieurs dans leur carrière au sein d'HQ et de les informer de leurs droits, devoirs et obligations. Le SPIHQ a atteint un sommet historique le 9 avril dernier en accueillant son 2000^e membre et en comptait 2 004 en date du 23 mai 2018. De ce nombre, 1 806 sont des membres en règle¹ tel que défini au Statut 205.2.

Depuis la dernière parution de L'Écho, le SPIHQ a accueilli les nouveaux membres en règle suivants :

Nom du membre	Unité structurelle	Section
Hydro-Québec Distribution		
Xavier Archambault-Marchand	Planification, support à la prép. et ord	Montréal-Nord
Christian Dionne	Solution et réalisation Métropolitain	Montréal-Nord
Charles Gosselin	Gestion & coordination de projets Centre	Richelieu et Beauharnois
Renaud Hould	Ingénieur Z606 provincial DTPROVT1	Mauricie
Léonie-Nkem Egbule	Planification, support à la prép. et ord	Montréal-Nord
Mélanie Litalien-Deschênes	Amélioration continue-Système de gestion	Montréal-Nord
Beatriz Jazmin Lopez Villanueva	Planification, support à la prép. et ord	Montréal-Nord
Éric Morneault	Planification, support à la prép. et ord	Montréal-Nord
Laurent St-Pierre	Planification, support à la prép. et ord	Montréal-Nord
Alexandre Béland	Ordonnancement - Montmorency/Matapédia	Québec-Beauport
Jérôme Tanguay	Amélioration continue-Système de gestion	Québec-Lebourgneuf
Hydro-Québec Innovation, Équipement et Services Partagés		
David Morvan	PE déc. Romaine 1-4	Manicouagan-Matapédia
Jacob St-Hilaire-Dupuis	Mécaniques électriques	Manicouagan-Matapédia
Christian Tremblay	Ingénierie de Résidence	Manicouagan-Matapédia
Shawn De Angelis	Commande de centrales	Place Dupuis 1
Julien Mihol	Administ. de contrats et réclamations	Place Dupuis 1
Carlos Gerardo Sanchez Barrios	Méthodes de construction	Place Dupuis 2
Karim Nicolas Sellami	Planif. Estimation méthode détaillée	Place Dupuis 2
Guillaume Bouchard	Normalisation et MER	Place Dupuis 3
Evan Bélisle	Concept. postes et norm. génie civil-MTL	Place Dupuis 4
Martin Desalliers	Ligne aériennes et souterraines-MTL	Place Dupuis 4
Boris Kozlov	Conception Postes MTL-C	Place Dupuis 4
Simon Martel	Lignes aériennes MTL-QC	Place Dupuis 4
Mélanie Otis	Ligne aériennes et souterraines-MTL	Place Dupuis 4
Carl Plourde	Conception Postes MTL-C	Place Dupuis 4
Marie-Hélène Tremblay	Lignes aériennes MTL-QC	Place Dupuis 4
Jérôme Vallée	Concept. postes et norm. génie civil-MTL	Place Dupuis 4

MAINTENANT DISTRIBUTEUR



CONVAL  **QUÉBEC**

3023, boulevard Wilfrid Hamel, bureau 116
Québec (QC) G1P 4C6

T. 418.687.5432 / F. 418.687.5772

infoquebec@convalquebec.com

www.CONVALQUEBEC.com

9485, route Transcanadienne
Saint-Laurent (QC) H4S 1V3

T. 514.332.2301 / F. 514.636.0104

infomontreal@convalquebec.com

PAS DE TEMPS POUR LES PANNES



LES DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS SURGE-TRAP® DE MERSEN

Une solution économique pour protéger vos clients et votre entreprise contre les surtensions. La gamme de produits de protection contre les surtensions Surge-Trap® de Mersen offre des produits de renommée mondiale conçus pour prévenir les dommages causés par les surtensions.

- Conçu avec la technologie de pointe TPMOV® de Mersen
- Pour les installations SPD de Type 1 selon ANSI/UL/CSA

EP-CA.MERSEN.COM

MERSEN
Expertise, our source of energy

Michele Jr Argento	Inspection Lignes	Place Dupuis 5
Jean Denis Bélanger	Gestion d'ingén. - Bâtim. & sécurisation	Place Dupuis 5
Rémi Castilloux	Inspection Lignes	Place Dupuis 5
William El-Masri	PECC Unité const., soum. interne et est.	Place Dupuis 5
Benoit Fréchette	Chantiers et construction (CC)	Place Dupuis 5
Jean Donald Georges	Gestion d'ingénierie- Territoire Ouest 1	Place Dupuis 5
Marc-Antoine Harbec	Administration de Contrats	Place Dupuis 5
Guillaume Huberdeau	Administration de Contrats	Place Dupuis 5
Daniel Proulx	Administration de Contrats	Place Dupuis 5
Mathieu Rémillard	Planif. int. projets mises hors tension	Place Dupuis 5
Félix Deslauriers	Gestion d'ingénierie - Territoire Nord	Saguenay
Marc Houde	Gestion d'ingénierie - Territoire Nord	Saguenay
Jean-Philippe Jean	Ingénierie Réfection	Saguenay
Michael Karivelil	Gestion d'ingénierie - Territoire Nord	Saguenay
Mario Lavoie	Ingénierie Réfection	Saguenay
Francis Lefebvre	Méth. constr. & gest. chant. Mtl - Sud-O	Place Dupuis 5
Émilie Sauvé	Administration de Contrats	Place Dupuis 5
Ouafaa Seth	PECC Projets de transport (Poste)	Place Dupuis 5
Julien Simard	Administration de Contrats	Place Dupuis 5
Afshar Soroushyar	PECC Unité const., soum. interne et est	Place Dupuis 5
Maegan Timmins Putnam	Gestion d'ingénierie- Territoire Ouest 1	Place Dupuis 5
Marc Tremblay	Travaux 6	Saguenay
Anne-Sophie Tremblay	Administration de Contrats	Saguenay
Antoine Vézina	Gestion d'ingénierie - Territoire Nord	Saguenay
Hydro-Québec Production		
Pascal Caron	Barrages et ouvrages de génie civil LGR	La Grande Rivière
Hugo Ouellet	Diag. et pérennité des infrastructures	La Grande Rivière
Mathieu Tousignant	Infrastructure - Ponts / Routes	La Grande Rivière
Mélina Di Nardo	Commande, mesure et surveillance	Siège social 1
Martin Bouthot	Études de sécurité	Siège social 2
Olivier Hurley	Études de sécurité	Siège social 2
Harouna Yonaba	Études de sécurité	Siège social 2
Hydro-Québec TransÉnergie		
Mélanie Harvey	Systèmes compensation & interconnexions	Complexe Desjardins 1
Michael Godbout	Normes fiabilité&enc. contrôle du réseau	Complexe Desjardins 2
Sébastien Latraverse	Intégration - Projet évol. Automatismes	Complexe Desjardins 2
Philippe Morin	Stratégies réseau principal & interconn	Complexe Desjardins 4
Keven Henry	Normalisation des automatismes	Place Dupuis 3
Hydro-Québec VPTI		
Mohamed Rochi	Planif estim contr couts de proj et télé	Centre-ville Ouest
Direction financière et contrôle		
Rémi Bisson	Analyse d'affaires & syst. d'information	Place Dupuis 1
VP aff. Corpo et sec. Général		
Charline Larivière	Soutien environnemental (Nord-Ouest)	La Grande Rivière

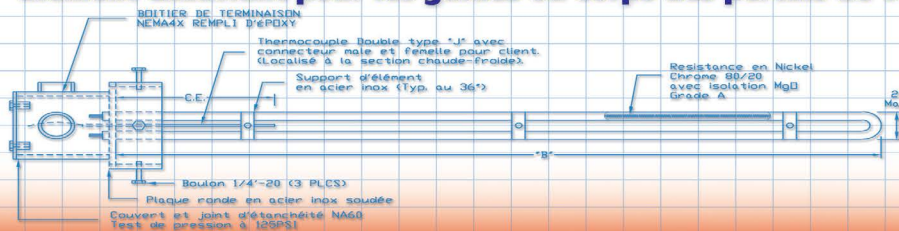
'Pour devenir membre en règle, il suffit de signer sa carte de membre. Bien que tous les cotisants soient représentés par le SPIHQ, il faut être membre en règle pour participer à la vie syndicale et exprimer son droit de vote aux assemblées. Veuillez communiquer avec votre délégué pour devenir membre en règle sans plus tarder!

BUCAN

Spécialistes Innovateurs en Chauffage Industriel

ÉLÉMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.

Élément chauffant pour les guides ou corps des pertuis de vannes.



3300 boul. Pitfield, St- Laurent QC. • H4S 1K6 Tél. : 514 335-9665 • Fax : 514 335-9804 • www.bucan.com



CANMEC INDUSTRIEL

1750 La Grande, Chicoutimi, Québec G7K 1H7

www.canmec.com

Tél. : (418) 543-6161 • Fax : (418) 543-5564

Depuis 1988, **Canmec Industriel**, membre du **Groupe Canmec**, est reconnue comme un chef de file dans la conception, la fabrication et l'installation d'équipements hydromécaniques.

Nous sommes fiers d'avoir participé activement à la réalisation des plus grands projets d'Hydro-Québec. Les centrales de Péribonka, Toulousteou, Grand-Mère, Sainte-Marguerite 3, La Grande, Beauharnois, Pont-Arnaud, Chûte Garneau, Eastmain 1 et 1A, Rupert et plus récemment La Romaine sont des exemples parmi tant d'autres de nos réussites.



MACHINERIE G.A.S.

FABRICATION DE MACHINERIES
CISAILLE-PRESSE-PLIEUSE

www.gingras-gas.com • info@gingras-gas.com



762, Chemin Olivier, Lévis (Québec) G7A 2N2

Tél. : (418) 831-1417 • Fax : (418) 831-4973



Conception & Fabrication
de Solutions sur Mesure



- FABRICATION EN ACIER SELON VOS SPÉCIFICATIONS.
- EXPERTISE EN ATTÉNUATION ACOUSTIQUE, VENTILATION ET FILTRATION.
- RÉSERVOIRS ULC POUR GROUPE ÉLECTROGÈNES.
- RÉPONDANT AUX EXIGENCES SISMiques, NEIGE ET VENT SELON CODES.
- ÉQUIPE TECHNIQUE POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT.
- CONCEPTION STRUCTURALE APPROUVÉE PAR INGÉNIEUR.

Tel.: (450) 699-2000 / (800) 663-1346 Fax.: (450) 699-4000
56 Boul. Industriel, Chateauguay, Québec, Canada, J6J 4Z2
INFO@ASPECTAIR.CA WWW.ASPECTAIR.CA





RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU

PAR JONATHAN AUBIN, ING.

Trésorier

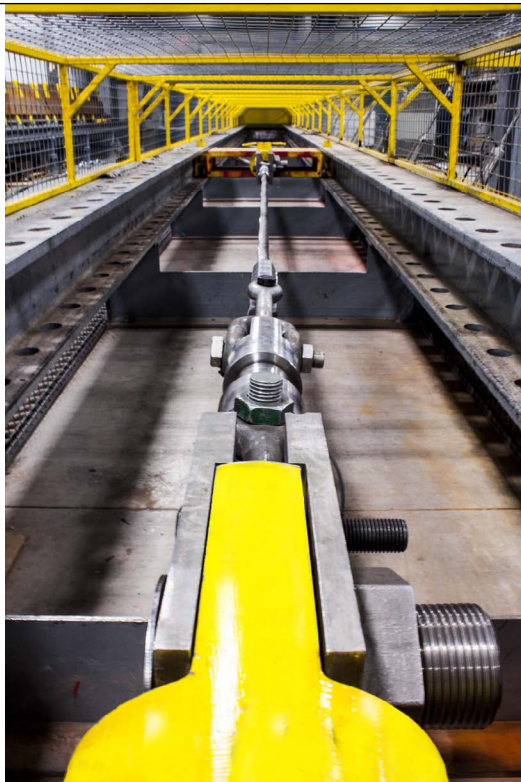
	28-05-2017		20-08-2017		01-10-2017		26-11-2017		21-01-2018		23-05-2018	
	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%
Classe 5 *	2	0,1%	2	0.1%	2	0.1%	2	0.1%	2	0.1%	4	0.2%
Classe 6 *	49	2,6%	52	2.7%	55	2.8%	56	2.9%	54	2.7%	63	3.1%
Classe 7 *	46	2,4%	51	2.7%	53	2.7%	51	2.6%	52	2.6%	51	2.5%
Classe 8 *	1	0,1%										
Classe 12*											1	0.1%
Niveau I	203	10,7%	196	10.2%	201	10.4%	215	11.0%	221	11.1%	232	11.6%
Niveau II	1207	63,6%	1230	64.1%	1235	63.8%	1246	63.5%	1253	63.6%	1266	63.2%
Niveau III	361	19,0%	362	18.9%	363	18.8%	362	18.5%	363	18.4%	361	18%
Niveau IV	28	1,5%	27	1.4%	27	1.4%	27	1.4%	28	1.5%	26	1.3%
Total	1897		1920		1936		1959		1974		2004	
Hommes	1504	79,3%	1517	79.0%	1527	78.9%	1545	78.9%	1555	78.7%	1582	78.9%
Femmes	393	20,7%	403	21.0%	409	21.1%	414	21.1%	419	21.3%	422	21.1%
Permanents									1721	87%	1739	86.8%
Temporaires									253	13%	265	13.2%

* Ne s'applique qu'aux ingénieurs occupant un poste de chef selon 16.06.1 ou 16.06.2 de la convention collective.



Membres du Bureau : Michel Blais, ing., secrétaire, Charles Ouellet, ing., premier vice-président, Nicolas Cloutier, ing., président, Yannick LeBlanc, ing., deuxième vice-président et Jonathan Aubin, ing., trésorier.





CICAME ÉNERGIE

La solution pour vos besoins en
Essais Mécaniques et Électriques.

MÉCANIQUE

Banc de Traction Horizontal - 200T
Banc de Traction Horizontal - 60T
Banc de Traction Vertical
Banc de Traction Longue Durée
Calibration Système de Mise en Tension des Haubans
Banc d'Ancre de Poteaux



ÉLECTRIQUE

Laboratoire Haute Tension 70kV
Laboratoire Haute Puissance
Vieillessement Électrique et court-circuit
Laboratoire de Test de Gants Isolants

EXPERTISE

Capacité de créer des **équipements de laboratoire sur-mesure** pour répondre à vos besoins d'essais spécifiques .

Solution **complète** et **Soutien Technique** pour relever vos défis.



1 450 679 7778
sales@cicame-energie.ca

www.cicame.ca

